

## PARC BELLERIVE; Acquisition et transformation.

- 1883 La propriété Bellerive offerte à la Ville par la North Shore Railway Co. pour une période de dix années, à la condition que la Ville transforme ce terrain en parc public.
- Démolition d'une construction dangereuse sur ce terrain.
- 1888 Le Corps de musique "Union musicale" demandant le privilège de faire de la musique dans le parc.
- Demande d'un kiosque par les cochers stationnant à ce parc.
- 1893 Avis du Canadian Pacific Rly qui désire prendre possession de ce terrain.
- Etat des dépenses encourues par la Ville pour l'entretien de ce parc, de 1884 à 1893.
- Pose d'une fontaine.
- Cession dudit parc à la Ville par le Canadian Pacific Railway.
- 1905 Construction d'un abri; d'une clôture autour du parc.
- 1907 Réfection de la plateforme.
- Construction d'un phare.
- 1908 Réfection, en béton, de la terrasse.
- 1909 Construction projetée d'un mur de soutènement; abandon de cette entreprise vu qu'elle devait donner lieu à un empiètement sur un terrain voisin.
- 1912 Destruction par le feu d'une partie de la plateforme en bois et reconstruction de celle-ci sous forme de mur de revêtement en béton.

---

*Archives Municipales  
de Montréal*

---

Si vous vous dépos-  
sédez de ce document  
veuillez en prévenir  
sans retard.

L'ARCHIVISTE

If you give away this  
document, please ad-  
vise, without delay  
the

ARCHIVIST

Conseil  
2<sup>e</sup>me série  
Rapp. & dossiers divers.  
3746  
1664.

Dossiers inclus  
Fiches faites.  
Parcs & Traverses, Commission  
Rapports et dossiers divers  
1854  
2193  
2329

Bureau des Commissaires  
Dossiers divers  
7404  
14569

Finances, Commission  
Rapports.  
643  
2269  
2486.

Voirie  
Correspondance  
8774  
16317

Voirie  
Requetes & lettres  
22 de 1884  
36 " "  
61 " 1888  
239 " 1888

PARC BELLERIVE

Acquisition par la Ville

Sa transformation.

- 1883 La propriété Bellerive est offerte à la Ville par la North Shore Railway Company pour une période de dix années, à la condition que la Ville de Montréal transforme cet emplacement en parc public.
- Démolition d'une construction dangereuse sur cet emplacement.
- 1888 Le Corps de musique "Union musicale" demande le privilège de faire de la musique dans le parc.
- Les cochers stationnant à ce parc demandent un kiosque.
- 1893 La Compagnie du Pacifique Canadien avise la Ville de Montréal qu'ayant pris le contrôle de l'avoir de la North Shore Railway, elle désire reprendre possession du parc Bellerive à l'expiration du bail passé entre ladite North Shore Co et la Ville de Montréal. Le bail expire le 19 septembre 1893
- Relevé des ouvrages effectués par la Ville dans le parc, y compris l'érection d'une fontaine, d'une promenade en bordure du fleuve, de la construction de kiosques, etc, le tout représentant une somme totale de \$7,887.73.
- Echange de terrain entre la Cie du Pacifique Canadien et la Ville de Montréal, celle-ci obtenant le parc Bellerive en échange de l'emplacement compris entre les rues Craig, Notre-Dame, Berri et Lacroix.
- 1905 Construction d'un abri et d'une clôture autour du parc.
- 1907 Réfection de la plateforme  
Construction d'un phare
- 1908 Réfection, en béton, de certains travaux au parc Bellerive. Construction d'un mur de soutènement, et d'une balustrade en fer. Réfection de la plateforme  
Ces travaux projetés n'ont pas été faits en 1908 vu qu'ils devaient donner lieu à un empiètement sur un terrain voisin.
- 1912 Destruction, par le feu, d'une partie de la plateforme en bois. Reconstruction de celle-ci ainsi que d'un mur de soutènement en béton.

Analyse du contenu du dossier des  
Archives municipales no: 1854  
Commission des Parcs et Traverses.

*Joseph Archambault*

(31 janv.1941)

3746

Forme 3101-2M-5-10

# RAPPORT

DU

## BUREAU DES COMMISSAIRES

A l'effet de voter une somme de  
\$ 550. pour l'exécution de tra-  
vaux au square Bellerive.

Présenté 9 June 1913

Adopté Municipal 191.....

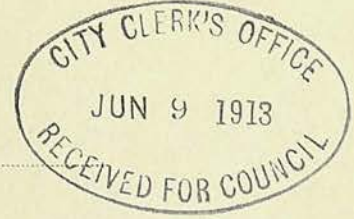
Entré vol. 182 page.....

et page 557 du vol. 19 des Rapports.

## CITÉ DE MONTRÉAL

LE BUREAU DES COMMISSAIRES

6



*a l'honneur de faire rapport*

Qu'il a pris en considération le rapport ci-annexé du Surintendant des Parcs, recommandant le vote d'un crédit de \$ 550 l'exécution de certains travaux au square Bellerive ;

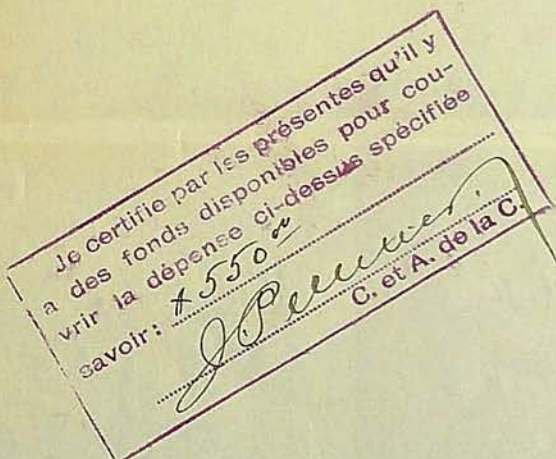
Qu'il recommande de voter pour les fins ci-dessus la dite somme de \$ 550., à être imputée sur le montant de \$ 730,144. mis de côté dans le budget supplémentaire du mois de mai, 1913, pour faire face aux besoins des divers départements, sujet à des rapports spéciaux du Bureau des Commissaires au Conseil.

Respectueusement soumis.

Bureau des Commissaires,  
Hôtel de Ville,  
Montréal, 7 mai, 1913.

*Macchapel*

*J. Amey*  
*C. G. G. G.*  
*L. G. Dupuis*



#14569

3746

TRANSMIS  
A M. LE COMMISSAIRE AINEY  
JUN 5 - 1913



Hôtel de Ville

Montréal, 5 juin 1913. 19

BUREAU DU GREFFIER DE LA CITÉ.

A M. le Président et à MM. les Membres du  
BUREAU DES COMMISSAIRES,

R/c  
et 7000000

Messieurs,

Comme les travaux de construction d'un mur de soutènement au square Bellerive sont maintenant complétés et que l'exécution de ces travaux, le transport des matériaux etc. ont considérablement détérioré ce square, je recommande qu'un crédit de \$550. soit voté pour réparer le gazon, mettre du gravier à l'emplacement autrefois occupé par la plate-forme etc. de façon à remettre ce square en bon état.

Respectueusement soumis,

*J. Bernadet*

Surintendant des Parcs.

5/6/13  
*ja*

ex 7000000 Bernadet



*16*  
City Hall

Montreal

May 29, 1912.

19

**TRANSMIS**  
**A M. LE COMMISSAIRE GODFREY**

**JUN 1 1912**

Mr. Geo. Janin, Chief Engineer,  
Department of Public Works,  
City Hall.

Dear Sir:-

With reference to the attached resolution of the Board of Commissioners, relating to the reconstruction of the platform at Bellerive Park, in St. Mary Ward, for which an appropriation of \$6,617.50, has been voted, I beg to report that after due consideration I would recommend that the work to be performed for the reconstruction of this platform be done by dayslabour and that the above mentioned sum be placed at our disposal for the above purpose.

Yours truly,

*John W. ...*  
Engineer Sup't,  
ROAD DEPARTMENT.

BUREAU DE L'INGENIEUR EN CHEF:  
Approuvé et transmis  
aux Commissaires.

*Geo. Janin*  
MAY 29 1912

*Recd  
Expediently  
2/6/12  
Returns 19/12*

EXTRAIT



*116*  
*1364*  
du procès-verbal d'une assemblée du Bureau des *Travaux Publics, Montréal, 1912*



*# 7404*

Tenue le 20 Mai 1912.

Soumis un rapport du surintendant des Parcs recommandant de donner instructions au département des Travaux Publics d'exécuter les travaux nécessaires pour la reconstruction de la plateforme du Square Bellerive, durant la présente saison, vu que le montant nécessaire à cette fin a été voté par le Conseil le 21 Aout 1911.

RESOLU:- De donner instructions à l'Ingénieur en Chef d'exécuter lesdits travaux.

(Certifié)

*L. Senecal*

BUREAU DE L'INGENIEUR EN CHEF Secrétaire.

Transmis à l'Ingénieur Surintendant

de *la Ville* pour

*exécution, prépare devis et demander des soumissions*

*Jos. Jaurin*  
*Jaurin*

MAY 23 1912



#7404

71

**TRANSMIS**  
**A M. LE COMMISSAIRE AINEY**  
**MAY 17 1912**



*Hôtel de Ville*

*P 13*

*Montreal*, 15 mai 1912. 19

BUREAU DU GREFFIER DE LA CITÉ.

A M. le Président et à MM. les Membres du  
Bureau des Commissaires.

Messieurs,

Permettez-moi de vous transmettre ci-joint un rapport de  
votre Bureau à l'effet de voter un crédit de \$6,617.50 pour la recons-  
truction de la plateforme du square Bellerive, rapport qui a été adop-  
té par le Conseil le 21 août dernier.

Comme ces travaux de reconstruction sont urgents et que les estimés  
en ont été donnés par le département de la Voirie, je vous serais obli-  
gé si vous vouliez bien <sup>donner</sup> / au département des travaux publics les instruc-  
tions nécessaires pour que ces travaux soient exécutés pendant la pré-  
sente saison.

Respectueusement soumis,

*E. Bernadet*

Surintendant des Parcs.

MAY 17 1912

*J.A.*

*Instructions à  
l'inspecteur en chef en  
conséquence*

Surintendant des Travaux.

Respectueusement soumis,

bonne raison.

Les nécessités pour ces travaux soient exécutés pendant la période de vos vacances bien au département des Travaux publics les instructions ont été données par le département de la Ville, je vous serais obligé de me les faire parvenir le plus tôt possible.

Comme ces travaux de reconstruction sont urgents et que les estimations par la Conseil le 21 sont données, j'espère de la direction de la Ville, rapport du 21 est adressé à votre Bureau à l'effet de voter un crédit de \$6,000.00 pour la reconstruction. Permettez-moi de vous transmettre ci-joint un rapport de Messieurs.

Bureau des Commissaires.

A M. le Président et à M. les Membres du

1912

MAY 15



RECEIVED

~~1884~~  
1884

# RAPPORT

DU

*J. Barlow*

~~# 7404~~

BUREAU DES COMMISSAIRES  
A l'effet de voter \$6,617.50  
pour la reconstruction de la pla-  
teforme au Square Bellerive.

Présenté *M. Aulit* 1911

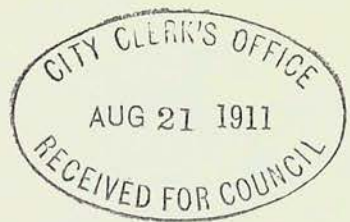
Adopté *M. J. J. J.* 1911

Entré vol. *4.9.6* page.....

et page *108* du vol. *17* des Rapports.

# CITÉ DE MONTRÉAL

LE BUREAU DES COMMISSAIRES



*a l'honneur de faire rapport*

Qu'il a pris en considération le rapport ci-annexé de l'Ingénieur en Chef transmettant un estimé du coût de la reconstruction en matériaux permanents de la plateforme su Square Bellerive, qui a été détruite par le feu et déclarant que le coût du mur de revêtement en beton et fer serait de \$6,617.50.

Votre Bureau recommande, en conséquence qu'une somme de \$6,617.50 soit votée pour la reconstruction de ladite plateforme et ce à l'épreuve du feu, Ladite somme devant être imputée sur les Fonds d'Empunt.

Respectueusement soumis

Bureau des Commissaires,  
Hotel-de-Ville,  
Montreal 8 Aout 1911,

Je certifie par les présentes qu'il y a des fonds disponibles pour couvrir la dépense ci-dessus spécifiée  
savoir: \*6619<sup>12</sup>  
*J. Belletier*  
C. et A. de la C.

1664  
199  
arriver  
au 15/10/11



City Hall

Montreal

August 17th, 1911

ASSESSMENT DEPARTMENT



To His Worship the Mayor,  
President, and Board of Commissioners.

Gentlemen:-

With reference to the Bellerive property,  
I have had a search made in the Registry office and  
find that the name of Roy does not appear against the  
original Cadastral lot No.1593, nor against any of the  
subdivisions of said lot, and by the information secured  
from our Registrar in his search, I think it is safe to  
say that there is no claim against this property by any  
party of the name of Roy.

Yours truly,

*J. Hamilton Ferns*

Chairman Board of Assessors.

#7404

City Hall

Montreal

August 3, 1911



*Board  
mon/ Cassin  
oil my a  
un/ larkie  
affaires  
à M. Roy.*

*Mr. J. Janin  
City Surveyor*

Mr. Geo. Janin, Chief Engineer,  
Department of Public Works,  
City Hall.

Dear Sir:-

Referring to the attached resolution of the Board of Commissioners, regarding the need of repairs at Bellerive Park, which was damaged by fire, I beg to report that the approximate cost of repairing the platforms, shelters, etc., of this Park, with wood is estimated at \$4,561.65.

The approximate cost of re-constructing the platforms, shelters, etc. of this park, including a revetment wall, with concrete and iron, is \$6,617.50. This would be fire proof and be much more durable than wood.

I hereto append estimates prepared by Sup't Dansereau.

Yours truly

*John H. Dawson*  
City Surveyor.

BUREAU DE L'INGENIEUR EN CHEF:  
Approuvé et transmis  
aux Commissaires.

*Pour pouvoir aux faits  
nécessaires s'il le faut  
à propos.*  
*Geo. Janin*

1514

AUG 4 1911



# Hôtel de Ville

Montréal 2 août

1911

Mons. John R. Barlow,  
Ingénieur de la Cité,

Cher Monsieur;

En réponse à votre demande concernant le coût approximatif des réparations à être exécutées à la terrasse du parc Bellerive, j'ai l'honneur de vous soumettre les chiffres comparatifs ci-dessous.

50 Poteaux en cèdre 15' x 10" =	750 Pds. Lin. @ .20		150.00
50 Morceaux Pin Rouge 6" x 11" x 25' =	6875 " M.P.	.04 $\frac{1}{4}$	292.19
700 " " " 3" x 6" x 12' =	4200 " M.F.	.09	378.00
1000 Pds. Pin 2" x 11" x 13'	1000 " "	.08	80.00
20 Morceaux Pin 5 x 5 x 13'	542 " M.P.	.03 $\frac{1}{2}$	18.97
14250 Pds. M.F. Pin 3"	14250 " M.F.	.09	1282.50
1500 " " " 1 $\frac{1}{4}$ "	1500 " "	.04	60.00
3 Abris Garde soleil		250.00	750.00
Clous Peinture Divers & Imprévus			500.00
Salaires			
150 Jours Charpentiers		3.00	450.00
300 " Journaliers		2.00	600.00
			\$4561.66



# Hôtel de Ville

## Montréal

2 août

1911

Coût approximatif de la construction d'un mur de soutènement en beton

Mur en beton 482' x 15' x 24" x 36"

670 Vgs Cubes Beton y compris le bois clous & salaires pour formes	@ 6.50	4355.00
Transport de terre pour niveler le terrain		
500' x 12" x 9" = 2000 Vgs. Cubes	.60	1200.00
50 Poteaux en fonte	4.00	200.00
3 Abris Garde soleil	250.00	750.00
1000 Pds. Tuyau fer 1½"	.06¼	62.50
Posage de Tuyaux et Poteaux		50.00
		<u>\$6617.50</u>

D'après les chiffres ci-dessus vous pouvez constater que le coût de la construction du mur en beton est de \$2055.84 plus élevé que le coût des réparations avec du bois, mais je crois que pour une si petite différence il serait de beaucoup préférable que ces réparations soient faites en ciment ce qui serait un ouvrage fini pour toujours.

Votre tout dévoué,

*H. D'Amour*

Surintendant,

Div. Est.



## EXTRAIT

du procès-verbal d'assemblée du Bureau des Commissaires,



le 14 Juillet, 1911.

Soumis un rapport de l'ingénieur en chef des Parcs au sujet de la solidité de la plateforme du square Bellerive par suite du récent incendie qui a détruit une partie de ladite plateforme.

RESOLU:-De demander à l'Ingénieur Consultant d'envoyer un ingénieur examiner ladite plateforme et de faire rapport immédiatement sur ce qu'il y aurait à faire pour mettre ladite plateforme dans les conditions voulues pour que le public en ait le bénéfice.

(Certifié)

*P. Senecal*  
Secrétaire.

BUREAU DE L'INGENIEUR EN CHEF:

Transmis à l'Inspecteur de

la Cité pour

*rapport*

*Geo. Janin*

*76/111*

JUL 19 1911

JANIN.

1385

#7404



BUREAU DU GREFFIER DE LA CITÉ.

*Grand*  
*Jamin*  
Hôtel de Ville  
Montreal

12 juillet 1911.



M. le Président et MM. les Membres du  
Bureau des Commissaires,

Messieurs,

Quelques jours avant la démonstration Laurier qui a eu lieu hier, j'ai demandé un rapport à M. Chaussé, Inspecteur des Bâtiments, sur la solidité de la plateforme du Square Bellerive.

Dans ce rapport que vous trouverez ci-annexé, M. Chaussé déclare ladite plateforme dangereuse, à cause du récent incendie qui en a détruit une partie. Dans un autre rapport que je vous transmets aussi, l'Inspecteur des Bâtiments déclare qu'il serait préférable de démonter toute la charpente en bois soutenant ladite plateforme et de construire un mur de revêtement en béton armé.

Je recommande donc respectueusement que votre Bureau étudie cette question et mette à la disposition du département des Parcs le montant nécessaire à la construction de ce mur, s'il juge la chose opportune.

Je dois ajouter que, en 1908, la ci-devant Commission des Parcs avait fait préparer par M. Montbriant, architecte, un plan et des devis pour la construction d'un mur en béton au square Bellerive, tel que ci-annexés. Certaines parties des devis en question et de l'estimé préparés par M. Montbriant devront forcément être modifiés, entre autres la partie ayant trait aux kiosques, lesquels sont présentement trop vieux pour être remplacés après la construction du mur. Je vous donnerai



Hôtel de Ville

Montréal

19

BUREAU DU GREFFIER DE LA CITÉ.

tous les renseignements que votre Bureau désirerait obtenir à ce sujet.

Respectueusement soumis,

*E. Bernadet*

Surintendant des Parcs.

BUILDING INSPECTION  
CITY HALL



INSPECTION DES BÂTIMENTS  
HOTEL DE VILLE

*Montreal*, le 11 juillet 1911.

Monsieur E. Bernardet,  
Surintendant des Parcs,  
Hôtel-de-Ville.

Monsieur,

Je vous accuse réception de votre lettre du 7 courant relativement à la sécurité de la plateforme qui longe le Parc Bellerive, rue Notre-Dame Est.

J'ai visité et examiné ladite plateforme et je dois vous informer que je suis d'opinion qu'il y aurait danger de laisser la foule occuper ladite plateforme ce soir, à l'occasion de l'arrivée du Premier Ministre.

Votre tout dévoué,

*Alcide Chausse*

Surintendant de la Construction.



*Montreal,* le 11 juillet 1911.

Monsieur E. Bernardet,  
Surintendant des Parcs,  
Hôtel-de-Ville,  
Montréal.

Monsieur,

Après avoir examiné la plateforme du Parc Belle-  
rive, rue Notre-Dame Est, et constaté les dommages causés par  
l'incendie de samedi dernier et par vétusté, je crois que dé-  
penser de l'argent pour réparer ladite plateforme serait de l'ar-  
gent perdu, il serait préférable de démolir toute cette charpente  
en bois et construire un mur de revêtement en béton armé et rem-  
plir l'espace vide avec de la terre.

La plateforme a 478 pieds de longueur par une lar-  
geur moyenne de 20 pieds, la balustrade fait une courbe et est de  
485' 6" de longueur, la partie à remplir est en moyenne de 10  
pieds de hauteur. La partie incendiée est de 92 pieds par 20 pieds  
avec une clôture de 22 pieds de longueur.

Votre tout dévoué,

*Alcide Chausse*

Surintendant de la Construction.

EXTRACT from the minutes of the City Council of Montreal, monthly meeting, held on Monday the 13th. December 1909.

Submitted and read the following report of the Finance Committee concurring in the following report of the Parks and Ferries Committee for an appropriation of \$ 205. to pay an account of Mr. L.R. Montbriant.

The Finance Committee,  
Respectfully Report,

That they have considered the annexed report of the Parks and Ferries Committee, for an appropriation of \$ 205.00 to pay an account due to Mr. L. R. Montbriant, architect, for the preparation of plans and specifications for the construction of a revetment wall in Bellerive Square,

And that Your Committee concur in said report provided that the plans and specifications prepared by Mr. Montbriant shall remain the property of the City of Montreal. (Signed.) I. Laviolette.

Committee Room, City Hall,  
Montreal, December 10th.

" Jas. Robinson.  
" Nap. Séguin.  
" L.A. Lapointe.

(Certified.)

(Signed.) J. Pelletier, C.C. & A.

The Parks & Ferries Committee,  
Respectfully Report,

That they have considered the annexed account of M. L. R. Montbriant, architect, amounting to \$ 205. for the preparation of plans and specifications for the construction of a revetment wall at Bellerive Square;

Whereas your Committee has been authorized by the Council to call for tenders for said works, and that plans and specifications ~~were~~ ~~prepared~~ to that effect were prepared by the said M. Montbriant, and tenders were called for, of which the lowest amounting to \$ 8,200.00 and whereas the said contract was not awarded, the whole as shown by the annexed copies of resolutions,

Your Committee recommends that the said sum of \$ 205.00 representing  $2\frac{1}{2}$  % of the price of the lowest tenderer, be voted to pay the said account of M. Montbriant.

The whole, nevertheless, respectfully submitted.

Committee Room,  
City Hall,  
Montreal, 9th. December 1909.

(Signed.) Victor Lévesque.  
" James McKenna.  
" I. H. Stearns,  
" J. H. Nault S. R.

On motion of Alderman L.A. Lapointe,  
Seconded by Alderman Lévesque,

it was

R E S O L V E D :-- That said reports be received and adopted.

(Certified.)

*L. O. David*

City Clerk.

*Gauthier*

2486

Form 1219½-2M-5-08

# REPORT

FROM THE

PARKS & FERRIES.....Committee

For an appropriation of \$205.  
to pay account of Mr.L.R.Mont-  
briant, re Parc Bellevue

Presented 13 Dec.....19 09

Adopted Monday.....19

Entered vol. 1054 page 149

and page 103 of vol. 16 of reports

CITY CLERK'S OFFICE  
DEC 13 1909  
RECEIVED FOR COUNCIL

TO THE CITY OF MONTREAL

THE FINANCE COMMITTEE

Respectfully report

That they have considered the annexed report of the Parks and Ferries Committee, for an appropriation of \$205.00 to pay an account due to Mr. L.R. Montbriand, architect, for the preparation of plans and specifications for the construction of a revetement wall in Bellerive Square,

And that Your Committee concur in said report provided that the plans and specifications prepared by Mr. Montbriand shall remain the property of the City of Montreal.

Committee Room,  
City Hall,

Montreal, Dec. 10th 1909.

J. Landette  
Jas Robinson  
Nap Siquin  
L. Lepoint

Thereby certify that there are sufficient available funds to cover the  
# 205.00 ex 1906 Surplus Revenue  
J. Landette  
C.C.B.A.



# CITÉ DE MONTRÉAL

*La Commission* des PARCS et TRAVERSESES

*a l'honneur de faire rapport*

Qu'elle a pris en considération le compte ci-annexé de M. L.-R. Montbriant, architecte, au montant de \$205., pour préparation de plans et devis pour la construction d'un mur de soutènement au square Bellerive;

Attendu que votre Commission a été autorisée par le Conseil à demander des soumissions pour ces travaux, qu'elle a fait préparer à cette fin des plans et devis par ledit M. Montbriant et demandé des soumissions, dont la plus basse était de \$8,200., et attendu que ladite entreprise n'a pas été adjugée, tel que le tout appert aux copies de résolutions ci-annexées,

Votre Commission recommande que ladite somme de \$205. ,représentant 2½% du prix de la plus basse soumission, lui soit votée pour payer ledit compte de M. Montbriant.

Le tout, néanmoins, respectueusement soumis.

Chambre de la Commission,  
Hôtel de Ville,  
Montréal, 9 décembre 1909.

*James McNamee*  
*J. H. Stearns*  
*J. A. Rankin SR*

## RAPPORT

DE LA

Commission des Parcs et Traverses

Re construction d'un mur de  
soutènement au parc  
Bellerive.

Présenté 16 novembre 1908Adopté Même jour 1908Entré vol. E. E. 5 page 102et page 555 du vol. 14 des Rapports.

## CITÉ DE MONTRÉAL

*La Commission**des Finances**a l'honneur de faire rapport*

Qu'elle a pris en considération le rapport ci-joint de la Commission des Parcs et Traverses demandant un crédit de \$ 8,610.00 pour construire un mur de soutènement en béton au Square Bellerive, d'après les plans et devis préparés par M. L. R. Montbriand, architecte.

Votre Commission après mûre délibération ne croit pas devoir approuver ce rapport, vu qu'il est question d'exproprier une certaine lisière de terrain à l'endroit où ce mur doit être construit, et que par conséquent ce mur deviendrait inutile.

Elle recommande donc que la question de la construction de ce mur soit remise à plus tard.

Respectueusement soumis.

Chambre de la Commission,  
Hôtel-de-Ville,  
Montréal, le 16 novembre 1908.

*L. G. Gagnon*  
*J. Robinson*  
*E. P. Piquoy*  
*A. S. Savallès*

## CITÉ DE MONTRÉAL

*La Commission* des Parcs et Traverses,

*a l'honneur de faire rapport*

Qu'elle a reçu les soumissions suivantes pour la construction d'un mur de soutènement en béton au Square Bellerive, d'après les plans et dévis préparés par M. L. R. Montbriant, Architecte, à savoir:-

M. H. R. Rhéaume-----	\$ 22,833.00
Perrault & Audy-----	22,704.00
The Clinton Fireproofing Co. of Canada---	19,985.00
O. Martineau & Fils Limitée-----	12,367.00
Labelle & Lessard-----	8,895.00
The Montreal Ship Lining Company-----	8,200.00

Votre Commission recommande que la soumission de la "Montreal Ship Lining Company" au prix de \$ 8,200.00 qui est la plus basse, soit acceptée, et elle prie en conséquence Votre Conseil de bien vouloir lui voter le montant requis, soit \$ 8,200. plus 5 % pour payer les honoraires de l'Architecte, soit \$ 410. en tout \$ 8,610.00.

Votre Commission recommande de plus qu'un contrat notarié soit préparé et que Son Honneur le Maire et le Greffier de la Cité soient autorisés à le signer au nom de la Cité.

Le tout, néanmoins, respectueusement soumis.

Chambre de la Commission,

Hotel de Ville,

Montréal, le 6 Novembre 1908.

*S. Robillard*  
*E. Major* sans réserve

*Mgr. Morin*  
*J. H. Stearns*

# PERRAULT & AUDY

Entrepreneurs Généraux

General Contractors

SPECIALITÉ :

Maconnerie et Pierre de Taille

SPECIALTY :

Masonry and Stone Cutting

Montreal, 4 Novembre 1908

Monsieur le président et Messieurs  
Du comité Des parcs et traverses de la C. I. T. E.

Messieurs

Nous avons le plaisir de faire les ouvrages nécessaires  
en béton et en pierre requis pour l'érection  
d'un mur de soutènement au côté sud du  
parc Bellefleur suivant les plans et devis  
fournis par M<sup>r</sup> R. Montbrillant architecte  
pour la somme de (\$ 22,704<sup>00</sup>) vingt deux mil  
sept cent quatre Dollars. Espérant que vous  
prendrez cette soumission en considération  
nous demeurons  
vos serviteurs

Perrault & Audy

456 Rachel  
C. I. T. E.

THE CLINTON FIREPROOFING COMPANY OF CANADA

BANK OF OTTAWA BUILDING

TELEPHONE MAIN 2609

MONTREAL, QUE. Nov. 4th, 1908.

L. O. David, Esq.,

CITY CLERK,

TENDER FOR THE CONSTRUCTION OF A  
CONCRETE RETAINING WALL, AT  
BELLERIVE SQUARE.

Dear Sir,--

We beg to submit to the Parks and Ferries Committee the following tender for the construction of a Concrete Retaining Wall at Bellerive Square, Montreal.

We will supply all material and labor and do all the work required in the construction of this Retaining Wall, according to the Plans and Specifications of R. L. Montbriant, Architect, for the sum of Nineteen Thousand Nine Hundred and Eighty-five Dollars, (\$19,985.00).

We would undertake to do this work immediately and have it finished before any severe weather would set in. We have had considerable experience in concrete work, and we would state as references, that we have done all the reinforced concrete floors and arches of the Singer Manufacturing Company, in St. Johns, of the Montreal Harbour Sheds and all the concrete work of the MacDonald Colleges, at Ste. Anne's, the Canadian Express Company's Building and Stables, the Montreal Light Heat & Power Company's new Office Building and the Annex of the Windsor Street Station.

Enclosed please find Eastern Townships Bank Cheque for Nine Hundred Dollars (\$900.00), as Deposit required by your called for tenders.

THE CLINTON FIREPROOFING COMPANY OF CANADA

BANK OF OTTAWA BUILDING

TELEPHONE MAIN 2609

MONTREAL, QUE. Nov. 4th, 1908.

-- PAGE 2 --

Trusting we will be favored with some consideration from  
the City Council, we remain

Respectfully yours,

THE CLINTON FIREPROOFING CO. OF CANADA,

*Frederick J. Gagnon*

O. MARTINEAU & FILS *Ltd*

CONTRACTEURS

1062, RUE ST. DENIS

MONTREAL

Montreal, Novembre 4 1908

M. M. Les Membres du Comité  
des Parcs & Traverses

Nous soussignés nous engageons de  
faire un mur de revêtement pour  
le parc Bellefleur suivant les plans  
et devis préparés par M. R. Mouthier  
architecte pour la somme totale de  
\$ 12 367 <sup>00</sup>/<sub>++</sub>, Douze mille trois cents  
soixante et sept Dollars.

Faiblement fournis

O. Martineau & fils Ltd



LABELLE &amp; LESSARD,

Entrepreneurs Généraux,

Montréal, 4 Novembre 1908

TEL. BELL : EST 664

et Mr le President et Mess les  
Membres du Comité des Parc et Travers

Nous soussignée

Feront toute les Excavation. Fondation  
en Beton. Maçonnerie. Pierre de taille  
Clature en fer. et Clature en Bois. Etançonnage  
des Plateforme & tel que Plan et specification  
préparé par Mr L. R. Moutbriant Architecte  
pour la construction d'un Mur de soutènement  
au Parc Beberive. Pour la somme de

Huit Mille huit cent quatre vingt  
quinze dollar \$8.895<sup>00</sup>

vos bien, obligée 1006

Labelle & Lessard

MONTREAL SHIP LINING Co.

LUMBER DEALERS  
SHIP LINING AND SHIP STOCK FITTINGS  
CONTRACTORS

P. O. BOX 749,

MONTREAL, Nov. 4, 1908. 190

Hon. L. O. David,  
City Clerk,  
Montreal.

Dear Sir:-

We, the undersigned, offer to do the construction of a Prop Wall at Bellerive Park as per plans and specifications prepared by Mr. R. Montbriant, Architect, for the sum of eight thousand two hundred dollars (\$8200.00).

THE MONTREAL SHIP LINING Co.

Per *L. P. Rousseau*

Square Bellerose



# SOUMISSIONS

## Construction d'un Mur de Soutènement en Béton, au Square Bellerive

Des soumissions cachetées, portant la suscription : 'Soumission pour la construction d'un mur de soutènement en béton, au square Bellerive,' adressées au greffier de la cité et déposées au bureau de ce dernier, à l'hôtel de ville, seront reçues jusqu'à MIDI, MERCREDI, LE 4 NOVEMBRE, 1908, pour la construction d'un mur de soutènement en béton, au square Bellerive.

Les plans et devis pour ces travaux pourront être examinés au bureau de M. L. R. Montbriant, architecte, 230 rue St André, ou au bureau du secrétaire de la Commission des Parcs et Traverses, à l'hôtel de ville.

Un certificat de dépôt, entre les mains du trésorier de la cité, de la somme de \$900, devra accompagner chaque soumission.

Les soumissions seront décachetées en présence des intéressés, à la première assemblée de la Commission des Parcs et Traverses qui suivra leur réception.

La Commission des Parcs et Traverses ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune autre des soumissions.

L. O. DAVID,  
Greffier de la cité.

Bureau du greffier de la cité,  
Hôtel de ville,  
Montréal, 24 octobre 1908



# TENDERS

## For the CONSTRUCTION of a CONCRETE RETAINING WALL at BELLERIVE SQUARE.

SEALED TENDERS, endorsed 'Tender for the Construction of a Concrete Retaining Wall at Bellerive Square,' addressed to the City Clerk, and deposited in the Office of the said City Clerk, City Hall, will be received until 12 O'CLOCK NOON, on WEDNESDAY, the 4th November, 1908, for the construction of a Concrete Retaining Wall at Bellerive Square.

Plans and specifications for the proposed work may be seen at the office of Mr. L. R. Montbriant, Architect, No. 230 St. Andre street, or at the office of the Secretary of the Parks and Ferries Committee, City Hall.

A certificate of deposit with the City Treasurer for the sum of \$900, must accompany each tender.

Said tenders will be opened in the presence of the interested parties, at the first meeting of the Parks and Ferries Committee following the reception thereof.

The Parks and Ferries Committee does not bind itself to accept the lowest or any tender.

L. O. DAVID,

City Clerk.

City Clerk's Office,

City Hall,

Montreal, 24th October, 1908.

EXTRAIT du procès-verbal du Conseil de Ville de Montréal,  
Assemblée Spéciale tenue lundi le 19 octobre 1908.

Soumis et lu le rapport suivant de la Commission des Finances recommandant que la Commission des Parcs et Traverses soit autorisée à demander des soumissions pour la construction d'un mur de revêtement sur le square Bellerive.

XX

La Commission des Finances

a l'honneur de faire rapport

Qu'elle a pris en considération le rapport ci-annexé de la Commission des Parcs et Traverses demandant certains crédits pour la construction d'un mur de revêtement au square Bellerive;

Votre Commission, après mûre délibération, recommande que la dite Commission des Parcs et Traverses soit autorisée à demander des soumissions pour l'exécution de ce travail.

Le tout, néanmoins, respectueusement soumis.

Chambre de la Commission,  
Hôtel-de-Ville,  
Montréal, 16 octobre 1908.

(Signé)	L. A. Lapointe
"	J. B. A. Martin
"	George W. Sadler
"	Eugene Guay
"	Arsène Lavallée

XX

La Commission des Parcs et Traverses

a l'honneur de faire rapport

Qu'elle a pris en considération le rapport ci-annexé du Surintendant des Squares informant Votre Commission que la plate-forme du square Bellerive est devenue un danger immédiat par suite d'un incendie qui a eu lieu vers la fin de septembre dernier.

Votre Commission, après mûre délibération, recommande en conséquence qu'un crédit de \$ 8,076., plus 5% pour les honoraires de l'architecte, soit \$403.80, lui soit voté pour construire un mur de revêtement en ciment à cet endroit, suivant les plans et devis préparés par M. L. R. Montbriand, architecte.

Le tout, néanmoins, respectueusement soumis.

Chambre de la Commission,  
Hôtel-de-Ville,  
Montréal, 15 octobre 1908.

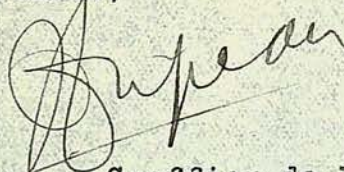
(Signé)	C. Robillard
"	Wm. W. Mount
"	P. H. Stearns
"	J. D. Couture

Sur motion de l'échevin L. A. Lapointe,

Appuyé par l'échevin Robillard, il est

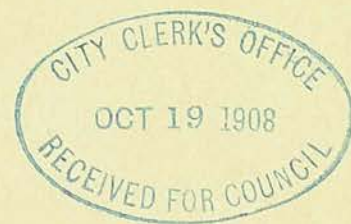
RESOLU Que ledit rapport de la Commission des Finances soit reçu et adopté.

(Certifié)



Greffier de la Ville.

## CITÉ DE MONTRÉAL



*La Commission* des FINANCES

*a l'honneur de faire rapport*

Qu'elle a pris en considération le rapport ci-annexé de la Commission des Parcs et Traverses demandant certains crédits pour la construction d'un mur de revêtement au square Bellerive;

Votre Commission, après mûre délibération, recommande que ladite Commission des Parcs et Traverses soit autorisée à demander des soumissions pour l'exécution de ce travail.

Le tout, néanmoins, respectueusement soumis.

Chambre de la Commission,  
Hôtel de Ville,  
Montréal, 16 octobre 1908.

*L. Lafontaine  
J. B. Martin  
George W. Badley  
J. J. Guay  
Arsène Gauthier*

## REPORT

FROM THE

Parks & Ferries Committee

For approp. of \$8,076. and  
\$403.80 to construct a cement  
revetment wall at Bellerive  
Park.

Presented 19<sup>th</sup> Oct. 19 08

*See.*  
Adopted same day 19

Entered vol. 6. 6. 5. page .....and page 496 of vol. 14 of reports

# CITÉ DE MONTRÉAL

---

*La Commission* des Parcs et Traverses

*a l'honneur de faire rapport*

Qu'elle a pris en considération le rapport ci-joint du Surintendant des Squares informant votre Commission que la plate-forme du square Bellerive est devenue un danger immédiat par suite d'un incendie qui a eu lieu vers la fin de septembre dernier.

Votre Commission, après mûre délibération, recommande en conséquence qu'un crédit de \$8,076., plus 5% pour les honoraires de l'architecte, soit \$403.80, lui soit voté pour construire un mûr de revêtement en ciment à cet endroit, suivant les plans et devis préparés par M. L.R. Montbriant, architecte.

Le tout, néanmoins, respectueusement soumis.

Chambre de la Commission,  
Hôtel de Ville,  
Montréal, 15 octobre 1908.

*S. Robillard*  
*M. En. Montbriant*  
*J. N. Heavens*  
*J. D. Couture*

*Autograph  
des soumissionnaires*





Hôtel de Ville

Montréal 15 Octobre 1908. 19

BUREAU DU GREFFIER DE LA CITÉ.

A MONSIEUR LE PRESIDENT  
ET A MESSIEURS LES MEMBRES  
DE LA COMMISSION DES  
PARCS ET TRAVERSES.

MESSIEURS:-

Je crois de mon devoir d'attirer votre attention sur l'état d'angereux de la plateforme en bois du Square Bellerive.

Sachant qu'un rapport a déjà été présenté par l'ex-Surintendant donnant un état détaillé des estimés pour ce travail, je ne crois pas nécessaire de vous en fournir un autre, mais un incendie qui a eu lieu vers la fin de Septembre a certainement aggravé la situation, car d'après moi, cette plateforme est devenue un danger immédiat pour le public.

Espérant, Messieurs, que vous donnerez à ce sujet toute votre attention, je demeure,

Votre bien dévoué,

J. Rivest

Surintendant des Squares.

# CITY OF MONTREAL

---

The Finance Committee

Respectfully Report

That they have considered the annexed report ~~from~~ from the Parks and Ferries Committee asking for the appropriation of the sum of \$ 7,920.00 to construct a retaining wall in front of Bellerive Park.

Inasmuch as there are differences of opinion as to the mode of constructing said wall your committee recommend that the said report be referred back to the Parks and Ferries Committee.

Respectfully submitted.

Committee Room,

City Hall,

Montreal, July 13th. 1908.

*L. L. L. L.*  
*Archer*  
*W. W. W.*  
*Jas Robinson*

## REPORT

FROM THE

*Parks & Ferris* Committee

For approp. of \$4920.  
for wall at Belleisle  
Park.

---

Presented *13 July* 19 *18*

*Report of Finance*  
Adopted *Same day* 19

Entered vol. *C.C.H.* page *141.*and page *295* of vol. *14* of reports

*C* & *coll*  
*tenders*



# City Hall

Montreal July 9th. 1908. 19

TO THE CHAIRMAN AND MEMBERS  
OF THE FINANCE COMMITTEE.

GENTLEMEN:-

In answer to the demand of the Finance Committee; by resolution made June 26th., I beg to state that I have been carefully through the plans made by Mr. Montbriand architect, for a retaining wall in front of the Bellerive Park.

The wall as designed is as small as can be conveniently & safely constructed, and according to my estimate the approximate cost will be,

Excavation - 1100 cubic yds. at 0.50 cts.	\$ 550.00
Concrete foundation, 135 cubic Yds. at \$ 7.00	945.00
Rubble masonry, in cement 900 cubic yds. at \$ 5.00	4500.00
Cut stone coping, 523 Lin. feet at \$ 2.50	1307.00
Cast Iron & Pipe railing 523 Lin. feet at \$ 1.25	654.00
Temporary fence 480 Lin. feet at .25 cts.	120.00
	=====
	\$ 8076.00
	=====

This does not include any architects fees.

*Stuart Howard*  
Deputy City Surveyor.

Examined and approved, as to design and estimate.

*John W. Carson*  
City Surveyor.  
*Alfred Chausse*  
Sup of Buildings

CREDITS REQUIS PAR LA COMMISSION DES PARCS ET TRAVERSES POUR  
TRAVAUX PERMANENTS.

PARC LAFONTAINE

Niveler et faire des sentiers sur cette partie du parc le long de l'avenue Papi- neau entre Sherbrooke et Rachel, environ 12 acres.....	\$1,200.00	
250 tonnes de graviers pour les sentiers, \$2.00 la tonne charroyage compris.....	500.00	
Achat d'arbres et d'arbustes, plantation etc.	<u>500.00</u>	\$2,000.00
Labourer, niveler et semer du gazon sur le terrain situé entre la rue Panet, le Bou- levard (Côté est) et les rues Sherbrooke et Rachel, environ 30 acres.....		3,000.00
Faire un petit étang où les jeunes enfants pourront s'amuser sans danger, à l'endroit où il y avait un dépotoir, la profondeur de cet étang sera de 7 à 10 pouces.....		400.00
Construire un restaurant entour de la partie nord de l'étang inférieur du Parc Lafontaine		<del>300.00</del> 3,000.00
1 voiture arrosoir à 1 cheval pour arroser le boulevard longeant les rues Sherbrooke et Papineau.....		300.00

SQUARES STE. CATHERINE, BELLERIVE? St.  
LOUIS ET RICHMOND.

50 tonnes de gravier chavun pour mettre dans les allées - à 2.50 la tonne.....	<del>500x00</del>	500.00
Square - St. St. Jacques, 25 tonnes à 2.50.....		62.50
<i>Square</i> Dufferin, 75 " " 2.50.....		187.50

SQUARE DOMINION

Faire une allée le long de la rue Windsor entre Dorchester et Osborne, terrassement et gravier.....		400.00
Mur de soutènement le long de ladite allée \$16. la toise.		1,120.00

SQUARE DESERY

Achat et posage d'une bordure en pierre rue Desery entre Ste. Catherine et Hudon à 60ct. le pd.		120.00
--	--	--------

SQUARE GALLERY? (Nouvelle partie)

Achat et posage d'une bordure en pierre, 400 pieds à 60ct. le pied.....	\$240.00	
Nivellement du terrain et faire des sentiers	500.00	
75 tonnes de gravier à \$2.50 la tonne	<u>187.00</u>	927.00

A. Rap..... \$ 9,417.00

SQUARE ST. GABRIEL (nouvelle partie)

Niveler le terrain et faire des allées.	\$1.000.00	
100 tonnes de gravier à \$2.75 la tonne..	<u>275.00</u>	1.275.00

SQUARE BELLERIVE

Refection de la Terrasse.		
13.000 pieds madriers 3 x 11 x 13 à \$85.00,	\$1.105.00	
4.000 " " 3 x 5 x 13 85.00.	340.00	
50 poteaux cèdre 8" de diamètre x 13 650 pieds de long à \$150.....	97.50	
15 morceaux en épinette, 20 pieds de long à \$15.....	45.00	
1.000 pieds épinette rouge 2 x 8 x 13... pour jambes de force.....	60.00	
500 pieds 4 x 5 x 21 pour garde-fou 500 pieds.....	300.00	
1.000 pieds 2 x 12 x 13 pour faire des bancs le long du garde-fou.....	60.00	
1.000 pieds planches brutes 1 x 6 x 13	30.00	
10 quarts de clou de 6" à 3.00.....	30.00	

Main d'oeuvre.

2 Menuisiers 10 semaines à \$15.00.....	300.00	
2 journaliers 10 semaines à 12.00.....	120.00	
Déplacer les pavillons qui servent d'abris afin d'exécuter les travaux ordonnés....	<u>150.00</u>	2.637.50

ou construire un mur de soutènement en beton, longueur 500s par 14 de hauteur, épaisseur 3 pieds en bas et 1 1/2 pied à la tête du mur.		
583 verges cubes à \$6.00.....	3.498.00	

Ferronneries pour armeture.....	500.00	
Balustrade en fer.....	<u>500.00</u>	4.498.00

SQUARE SIR GEO. ETIENNE CARTIER.

Pour CONTINUER les travaux sur le morceau de terrain récemment cédé à la Ville par La Cie. du Chemin de fer du Pacifique Ca- nadien. Excavation à certains endroits et remplissage, 2000 verges à 35cts.....	700.00	
--	--------	--

Tracer des chemins etc.....	125.00	
-----------------------------	--------	--

Nivellement du terrain.....	<u>250.00</u>	
-----------------------------	---------------	--

A rap..... \$ 1.075.00

A. Rap..... \$17.827.50



## EXTRAIT

des minutes d'une assemblée de la Commission des Finances,

Tenue le 26 Juin 1908 190

Soumise une demande de la Commission des Parcs et Traverses pour un crédit de \$3,420.00 en sus du montant de \$4,500.00 déjà voté afin de pouvoir faire un mur de soutènement le long du parc Bellerive, conformément aux plans et devis préparés par M. l'Architecte Montbriand.

RESOLU:- De renvoyer cette demande à l'Inspecteur de la Cité, et à l'Inspecteur des bâtiments afin de savoir s'il n'y aurait pas moyen de construire un mur de soutènement moins dispendieux que celui dont on suggère la construction.

(Certifié)

*Dejean*  
Asst. Greffier de la Cité,

*M. Chauvart*  
Document entre les mains  
de M. Chauvart  
Barlow.



## EXTRACT

from the minutes of a meeting of the Parks & Ferries  
Committee

Held on 18th, June 1908

Mr. L. R. Montbrian architect, submitted a plan and specification for the construction of a revetment wall on "Bellerive Square" he also submitted an estimate showing that the approximate cost of constructing said wall would be \$7,920.00

Inasmuch as this Committee have at their disposal only a sum of \$4,500.00 for this work,

It was

RESOLVED:- To ask the Finance Committee a further appropriation of \$3,420.00, plus the architect's fees, so as to be in a position to have this work executed

(Certifié)

  
\_\_\_\_\_  
Secrétaire

Montreal, 18 Juin 1908. 190

Estimé des travaux à faire en ciment, pour un mur de revêtement devant être érigé au Parc Bellerive dans le Quartier Ste. Marie pour le compte de la Commission des Parcs et Traverses de la Cité de Montreal.

500	Pds. cour. d'etanconnage de la plateforme actuelle à 50¢	\$ 250.00
3	Kiosques à enlever et reposer aussitot	
	le mur terminé.....	à \$50.00 150.00
1100	Vgs. cu. de creusage.....	à 50¢ 550.00
900	" " " beton.....	à \$7.00 6300.00
523	Pds. cour. de coping 1'6"x2'3".....	à 2.50 1307.00
523	" " " garde-fou en fer .....	à 1.25 653.00
2900	Briques emailées blanches pour inscription.....	à 1.00 290.00
480	Pds cour. de cloture temporaire.....	à 1.00 240.00
	Total.....	\$9740.00

Votre etc.,

*L.R. Montbriant*  
 \_\_\_\_\_  
*Architecte.*

Mur en Ciment

Montreal, 18 Juin, 1908. 190

Estimé des travaux á faire en maconne pour un mur de revetement devant etre erigé au Parc Bellerive dans le Quartier Ste. Marie pour le compte de la Commission des Parcs et Traverses de la Cité de Montreal.

✓ 500	Pds cour d'etanconnage de plateforme actuelle á 50¢	\$ 250.00
3	Kiosques á enlever et a reposer aussitot	
	les travaux terminés.....á \$50.00	150.00
✓ 1100	Vgs cu de creusage.....á 50¢	550.00
135 ✓	" " " footing en beton.....á \$7.00	945.00
765 900	" " maconne posée au ciment.....á 5.00	4500 3825.00
✓ 523	Pds cour de coping en pierre de 1'6"x2'3".....á 2.50	1307.00
✓ 523	" " " garde-fou en fer.....á 1.25	653.00
✓ 480	" " " cloture temporaire.....á 50¢	240.00
	Total.....	\$ 7920.00

675

8595

Votre etc.,

say \$8600<sup>00</sup>

L. R. Montbriant

Architecte.

Mur en maconne et ciment

7920  
4500  
3420

# SPECIFICATION

*des travaux nécessaires dans la construction d'un Mur de Soutènement...*

*Terminement Parc Bellair pour le compte des Comités des Parcs*

(X)  
de la Cité de Montréal *A. Traverses... suivant les plans, section et élévation faits par J. R. ...*

*M. Montbrion... Architecte, Montréal.*

CLAUSES GÉNÉRALES.— L'entrepreneur doit se fournir et se pourvoir à tous ses frais et dépenses de toutes espèces de matériaux ; faire les charroyages, transports, échafaudages et tout ce qui en dépend, fournir les outils, cordages, machines et autres ustensiles nécessaires pour l'exécution et confection des travaux ayant rapport aux plans et à cette spécification.

Tout l'ouvrage doit être exécuté de la manière la plus solide et la plus perfectionnée, d'après les différents dessins et instructions qui seront donnés ; il devra être fini de manière à donner une entière satisfaction au propriétaire et à l'architecte.

La bâtisse en général sera sous la surveillance de l'architecte, lequel aura le droit de refuser et condamner tous les ouvrages qui ne seront pas faits suivant les plans et la spécification.

MAIN-D'ŒUVRE ET MATÉRIAUX.—La main-d'œuvre et les matériaux seront les meilleurs de leur sorte, il ne sera pas permis d'employer ou même de déposer sur les lieux aucuns matériaux viciés, ni de faire aucun ouvrage ayant rapport à la bâtisse dont la main-d'œuvre ne sera pas parfaite dans son genre ; de plus, s'il arrivait que l'on employât ou que l'on déposât sur le terrain d'autres matériaux que ceux convenus, ou que la main d'œuvre fût imparfaite, l'entrepreneur, à la requisition de l'architecte, sera obligé d'enlever tels matériaux ainsi viciés, et de substituer à tels ouvrages ainsi mal faits une main d'œuvre sans réplique ; et dans le cas où il négligerait de le faire après en avoir été dûment notifié par écrit, ou qu'il discontinuerait l'exécution des ouvrages pendant trois jours consécutifs, et qu'il aurait été de la même manière notifié de continuer les dits ouvrages, alors, dans l'un ou l'autre cas, l'architecte aura le pouvoir de faire enlever les dits matériaux et de faire continuer l'ouvrage comme il le jugera à propos, lequel ouvrage sera payé par l'architecte avec l'argent qui pourra rester dans les mains du propriétaire, et qui aurait dû être payé au contracteur s'il eût continué les travaux tels qu'il était obligé de faire suivant les obligations de son contrat, et l'entrepreneur sera tenu responsable de tout retard, dommages, pertes, etc.

PAIEMENTS.—Les paiements seront faits d'après une convention spéciale entre le propriétaire et les entrepreneurs, d'après un ordre par écrit de la main de l'architecte.

SOINS DE LA BATISSE.—Les soins de la bâtisse et tout ce qui en dépend seront entièrement sur les charges de l'entrepreneur, le propriétaire ne voulant pas se rendre responsable d'aucun accident sur aucun point de ce qui pourrait arriver à la bâtisse, car les charges, risques ou dommages seront aux frais de l'entrepreneur, qui sera tenu responsable de ce qui pourrait être volé, enlevé, dérangé ou détruit pendant la durée des travaux ; mais tout l'ouvrage doit être livré complet, dans un état propre et parfait, au temps mentionné pour la confection de la bâtisse. Les travaux ne seront considérés complets que lorsque l'architecte l'aura certifié.

ERREURS OU OMISSIONS.—Dans le cas où quelques ouvrages seraient mentionnés dans cette spécification, et sans paraître sur les plans, ou quelques ouvrages montrés sur les plans et sans être mentionnés dans la spécification, l'entrepreneur sera obligé et tenu de faire exécuter ces dits ouvrages et de s'y conformer sans charge d'extra et aussi de faire tous les petits ouvrages imprévus qui seront nécessaires pour compléter tous les travaux.

CHANGEMENTS.—Le propriétaire aura droit de faire tous les changements dans les ouvrages qu'il jugera à propos de faire soit en augmentation ou en diminution, mais par un ordre écrit seulement, lesquels ordres le contracteur devra recevoir et s'y conformer sans pourtant affecter en rien le contrat, qui doit rester comme base inviolable ; mais ces changements seront faits de la manière ordinaire et accoutumée, par mesurage et évaluation ; et l'on ajoutera ou l'on déduira du contrat tel que le cas le comporte.

Le contracteur devra payer tous les permis nécessaires pour déposer des matériaux sur les rues, pour les alignements des rues, y compris l'ouverture des rues, et l'embranchement des canaux, et autres charges de cette nature.

Quand la bâtisse sera finie les différents contracteurs seront tenus de réparer tous les dommages qu'ils pourraient avoir causés à l'excavation et nivellement des terres, maçonnerie, charpente, menuiserie, ferronnerie, peinture, vitrage, plombage, etc.

Les différents contracteurs seront aussi tenus de faire nettoyer et enlever les déchets provenant de leurs ouvrages respectifs, et ce, aussi souvent qu'il sera jugé nécessaire par l'architecte, et le tout devra être laissé dans un état propre et parfait à la confection et réception des dits ouvrages ; les différents contracteurs devront aussi se conformer à tous les règlements de police, d'assurance et autres, afin d'éviter toute difficulté et contestation sur aucun point concernant la dite bâtisse.

PLANS.—Une copie de chaque plan référé à la présente spécification sera fournie par l'architecte pour l'usage des contracteurs en général ; et des plans sur une plus grande échelle ainsi que des plans *en grand* seront aussi fournis pour telles parties des ouvrages qui devront être détaillées ; mais les contracteurs seront responsables pour les plans qu'ils recevront de l'architecte ; ils devront en prendre soin et les rapporter, sans quoi ils seront tenus d'en payer le coût. De plus, toutes les dimensions qui seront chiffrées sur les plans seront prises de préférence à celles qui pourraient être obtenues à l'aide de l'échelle.

EXTRAS.—Il ne sera point fait d'allouance pour les extras, au-delà du contrat, à moins que tels extras n'aient été ordonnés par un ordre par écrit du propriétaire et l'architecte, ou de l'un ou de l'autre.

Le propriétaire ne s'oblige pas d'accepter la soumission la plus basse ni même aucune, s'il le juge à propos.

Le contracteur, s'il veut avoir l'eau, sera tenu de fournir à la Corporation un certificat par un mesureur approuvé, et de payer la taxe de l'eau à première demande, l'architecte ne voulant pas se rendre responsable de cette dette.

ASSURANCE.—Le contracteur sera tenu de faire assurer son ouvrage, contre tous accidents de feu, dans une assurance de première classe de cette ville, et de payer les premiums et extra-premiums pour le risque des ouvriers pendant la durée des travaux, dont et du tout il donnera connaissance au propriétaire que telle assurance a été effectuée, donnant le nom de l'assurance, et le montant assurée ; et dans le cas où il négligerait de le faire, le propriétaire est par les présentes autorisé à prendre un montant d'assurance raisonnable sur la dite bâtisse pour le compte du dit entrepreneur.

N. B.—Le contracteur des ouvrages sera tenu de payer à l'architecte la somme de quatre (\$4) dollars pour une copie de la présente spécification.

Specifications des ouvrages nécessaires a la construction d'un mur de revêtement devant être érigé sur le Parc Bellerive dans le Quartier Ste. Marie, pour le compte de la Commission des Parcs et Traverses de la Cité de Montreal, suivant les plans préparés par L. R. Montbriant, Architecte.

.....

Etançonnage;- Avant de faire le creusage du dit mur de revêtement -----  
l'entrepreneur devra faire tout l'etanzonnage nécessaire pour supporter la plateforme actuelle ainsi que les trois kiosques et mettre le tout solide avant de commencer les excavations.

Creusage;- L'entrepreneur devra <sup>faire</sup> tout le creusage nécessaire pour -----  
la tranchée du mur de revêtement et murs de renforts, etc, et la terre provenant du creusage sera enlevée par l'entrepreneur. Faire tous les déblais et remblais nécessaires, et niveler le terrain aussitôt les travaux terminés et enlever tous les déchets que l'entrepreneur aura pu faire durant l'exécution de ces travaux.

Forme;- Faire la forme pour recevoir le béton, en bois ~~xxx~~ de -----  
2" et bien etançonné et bien bresser, afin de faire une ligne bien droite et faire aussi les échaffaudages nécessaires pour faire un ouvrage parfait au goût de l'architecte.

Béton;- Le dit mur de revêtement et renforts seront faits tel que montré sur les plans en béton composé d'une partie de ciment Portland de première qualité au choix de l'architecte, trois parties de sable de grève gros et anguleux et exempt de saletés et poussière, aussi cinq parties de pierre concassée de la grosseur que chaque morceau pourrait être passé dans un anneau de 2" de diamètre; le sable et ciment seront bien mélangés à sec sur une plateforme en bois et l'on ajoutera la pierre et l'eau claire ensuite, et le tout sera bien mélangé avant d'être posé.

Coping;- Poser sur le dit mur de revêtement une coping en pierre bouchardée en demi-gros 1'6" de hauteur par 2'3" de largeur avec

Maillie, goutière, etc, le tout suivant le détail de l'architecte.

Brique;- Il sera fait sur la face du mur de revêtement une inscription en brique pressé No. 1 de Laprairie avec bande autour, tel que démontré sur les plans, fait et posé dans le ciment aussi faire tous les ouvrages en bois nécessaires pour la dite inscription.

Cloture;- Faire une cloture temporaire sur le chemin de fer Canadien Pacifique, durant l'exécution des dits travaux en bois de 6'0" de hauteur ainsi que du côté du Parc pour prévenir les accidents.

Garde-fou;- Faire sur la coping en pierre une garde-fou en tuyaux de ~~fer~~ fer de 2" de diamètre pour les barres horizontales et 3" de diamètre pour les montants, ainsi que des poteaux en fonte de 4" carré, le tout tel que montré sur les plans et suivant les détails de l'architecte, le pied des poteaux en fonte et les montants en fer seront solidement liés à la coping en pierre au moyen de boulons en fer rentrant 4" de profondeur dans la coping en pierre et ~~xxxxxxxxxxxxxxxx~~ les trous remplis de plomb fondu, le tout fait suivant les instructions de l'architecte.

Note;- L'entrepreneur aura à payer pour le permis de l'eau et l'usage de la rue.

Maillie, goutière, etc, le tout suivant le détail de l'architecte.

Brique;- Il sera fait sur la face du mur de revêtement une inscription en brique pressé No. 1 de Laprairie avec bande autour, tel que démontré sur les plans, fait et posé dans le ciment aussi faire tous les ouvrages en bois nécessaires pour la dite inscription.

Cloture;- Faire une cloture temporaire sur le chemin de fer Canadien Pacifique, durant l'exécution des dits travaux en bois de 6'0" de hauteur ainsi que du côté du Parc pour prévenir les accidents.

Garde-fou;- Faire sur la coping en pierre une garde-fou en tuyaux de ~~fer~~ fer de 2" de diamètre pour les barres horizontales et 3" de diamètre pour les montants, ainsi que des poteaux en fonte de 4" carré, le tout tel que montré sur les plans et suivant les détails de l'architecte, le pied des poteaux en fonte et les montants en fer seront solidement liés à la coping en pierre au moyen de boulons en fer rentrant 4" de profondeur dans la coping en pierre et ~~les trous remplis de plomb fondu~~ les trous remplis de plomb fondu, le tout fait suivant les instructions de l'architecte.

Note;- L'entrepreneur aura à payer pour le permis de l'eau et l'usage de la rue.



Maillie, goutière, etc, le tout suivant le détail de l'architecte.

Brique;- Il sera fait sur la face du mur de revêtement une inscription en brique pressé No. 1 de Laprairie avec bande autour, tel que démontré sur les plans, fait et posé dans le ciment aussi faire tous les ouvrages en bois nécessaires pour la dite inscription.

Cloture;- Faire une cloture temporaire sur le chemin de fer Canadien Pacifique, durant l'exécution des dits travaux en bois de 6'0" de hauteur ainsi que du côté du Parc pour prévenir les accidents.

Garde-fou;- Faire sur la coping en pierre une garde-fou en tuyaux de ~~fer~~ fer de 2" de diamètre pour les barres horizontales et 3" de diamètre pour les montants, ainsi que des poteaux en fonte de 4" carré, le tout tel que montré sur les plans et suivant les détails de l'architecte, le pied des poteaux en fonte et les montants en fer seront solidement liés à la coping en pierre au moyen de boulons en fer rentrant 4" de profondeur dans la coping en pierre et ~~les trous remplis de plomb fondu~~ les trous remplis de plomb fondu, le tout fait suivant les instructions de l'architecte.

Note;- L'entrepreneur aura à payer pour le permis de l'eau et l'usage de la rue.

saillie, gouttière, etc, le tout suivant le détail de l'architecte.

Brique;- Il sera fait sur la face du mur de revêtement une inscription en brique pressé No. 1 de Laprairie avec bande autour, tel que démontré sur les plans, fait et posé dans le ciment aussi faire tous les ouvrages en bois nécessaires pour la dite inscription.

Cloture;- Faire une cloture temporaire sur le chemin de fer Canadien Pacifique, durant l'exécution des dits travaux en bois de 6'0" de hauteur ainsi que du côté du Parc pour prévenir les accidents.

Garde-fou;- Faire sur la coping en pierre une garde-fou en tuyaux de fer de 2" de diamètre pour les barres horizontales et 3" de diamètre pour les montants, ainsi que des poteaux en fonte de 4" carré, le tout tel que montré sur les plans et suivant les détails de l'architecte, le pied des poteaux en fonte et les montants en fer seront solidement liés à la coping en pierre au moyen de boulons en fer rentrant 4" de profondeur dans la coping en pierre et ~~les trous remplis de plomb fondu~~ les trous remplis de plomb fondu, le tout fait suivant les instructions de l'architecte.

Note;- L'entrepreneur aura à payer pour le permis de l'eau et l'usage de la rue.

EXTRACT from the minutes of the City Council of Montreal, special meeting, held on Monday the 18th. day of May 1908.

Submitted and read the following report of the Finance Committee anent the recommendation of the Parks & Ferries Committee to reconstruct the Terrace at Bellerive Park.

The Finance Committee,  
Respectfully Report,

That they have considered an estimate from the Parks & Ferries Committee for an appropriation of \$4,498. to renew the terrace at Bellerive Park in reinforced concrete.

Your Committee, after due deliberation beg to report that they are not prepared to grant said amount for the present, but they recommend that the Parks & Ferries Committee call for tenders for said work and report to Council in connection therewith.

The whole, nevertheless, respectfully submitted.

Committee Room, City Hall,  
Montreal, May 13th 1908.

( Signed. ) L.A. Lapointe,  
do Arsene Lavallée.  
do J.B.A. Martin.  
do Eugene Guay.

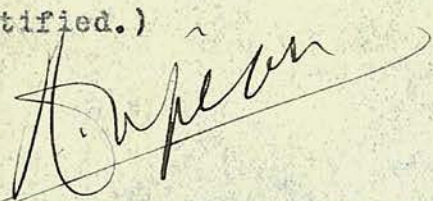
On motion of Alderman Lapointe L.A.,

Seconded by Alderman Robillard,

it was

R E S O L V E D :--That said report of the Finance Committee be received and adopted.

( Certified. )

  
Asst. City Clerk.

## EXTRAIT

*des minutes d'une assemblée de la Commission*.....  
 des Parcs et Traverses,

Tenue le 20 mai 1908. 190

Soumis un extrait des minutes du Conseil, 18 mai 1908, ordonnant à la Commission des Parcs de demander des soumissions pour la construction d'un mur de soutènement au square Bellerive.

RESOLU :- De nommer une sous-commission composée de MM. les échevins Major et Mount, qui devra voir à faire préparer des plans et devis pour ce travail.

(Certifié)

*J. E. Guethen,*

Secrétaire.

Monsieur le Président de la commission des Faucés Traverses  
Hotel de Ville

Monsieur:

Je propose de faire le mur de soutènement en  
bêton, au square Bellevue, d'après les plans et devis pour  
la somme de Vingt deux mille huit cent trente trois dollars  
\$22833<sup>00</sup> -

Votre tout dévoué

A. R. Beaumont

618 St. Hubert

2269

FORME 1219½

# RAPPORT

DE LA

*Commission* des FINANCES

En rapport avec le réfection  
en béton armé de la terrasse  
du Parc Bellerive.

Présenté *18 Mai* 1908

Adopté *même jour* 1908

Entré vol. *C. C. J.* page

et page *105* du vol. *14* des Rapports.

EXTRACT from the minutes of the City Council of Montreal, special meeting, held on Monday the 18th. day of May 1908.

- - - - -

Submitted and read the following report of the Finance Committee anent the recommendation of the Parks & Ferries Committee to reconstruct the Terrace at Bellerive Park.

The Finance Committee,  
Respectfully Report,

That they have considered an estimate from the Parks & Ferries Committee for an appropriation of \$4,498. to renew the terrace at Bellerive Park in reinforced concrete.

Your Committee, after due deliberation beg to report that they are not prepared to grant said amount for the present, but they recommend that the Parks & Ferries Committee call for tenders for said work and report to Council in connection therewith.

The whole, nevertheless, respectfully submitted.

Committee Room, City Hall,  
Montreal, May 15th 1908.

( Signed. ) L.A.Lapointe,  
do Arsene Lavallée.  
do J.B.A.Martin.  
do Eugene Guay.

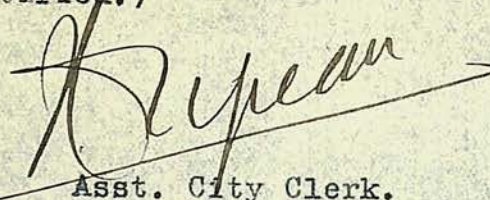
On motion of Alderman Lapointe L.A.,


Seconded by Alderman Robillard,

it was

R E S O L V E D :--That said report of the Finance Committee be received and adopted.

( Certified. )

  
Asst. City Clerk.



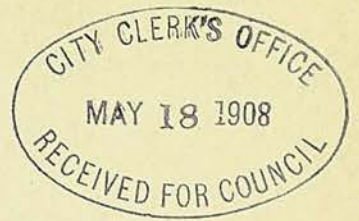
Extrait des minutes  
du conseil C. M. M.  
de l'arrondissement de  
Dollard

18 mai 1908

*[Faint handwritten signature or initials]*



## CITY OF MONTREAL



*The* FINANCE *Committee*

*Respectfully Report*

That they have considered an estimate from the Parks & Ferries Committee for an appropriation of \$4,498. to renew the terrace at Bellevue Park in reinforced concrete.

Your Committee, after due deliberation beg to report that they are not prepared to grant said amount for the present, but they recommend that the Parks & Ferries Committee call for tenders for said work and report to Council in connection therewith.

The whole, nevertheless, respectfully submitted.

Committee Room, City Hall,  
Montreal, May 13th 1908.

*L. Lapointe*  
*Trésorier*  
*J. B. Martin*  
*Secrétaire*

## Agency of Department of Marine and Fisheries,

223, rue des Commissaires

Montréal, 9 août, 1907.

Referring to No. \_\_\_\_\_

A Monsieur le Président, M.M. les Membres  
du Comité des Parcs et Traverses,  
En Ville.

Messieurs,

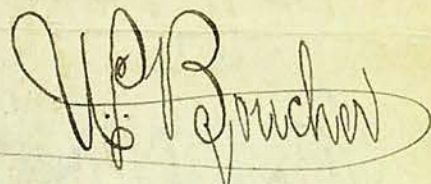
Le douze juillet dernier je vous  
écrivais vous demandant l'autorisation de bâtir un phare dans  
le Parc Bellerive.

Les résidents de la Division Str. Marie semblent hostiles  
à ce que ce Parc soit envahi par une construction de ce genre.

M. Martin, M.P. représentant la dite Division à Ottawa,  
ayant présenté les griefs de ses commettants au Député Ministre  
de la Marine et des Pêcheries; ces griefs ont été jugés suf-  
fisants pour changer la location du dit phare, s'il y a pos-  
sibilité.

Vous voudrez bien, Messieurs, considérer ma première  
lettre comme non avenue et me croire,

Votre humble serviteur,



Dept. of Marine and  
Fisheries with drawing  
demand for permission  
to erect a light house  
on Bellerie square



Chambre des Communes

Ottawa. 3 <sup>4</sup> Aout 1907

Messieurs le Président & mes Membres  
de la Commission des Parcs & Traverses  
de Montréal.

Mes Chers Collègues,  
Vous trouverez  
ci-inclus les documents que votre Commission  
m'avait remis par l'entremise de votre  
secrétaire M<sup>r</sup> J. Cripeau concernant  
l'ajout d'un phare dans le Parc  
Bellevue.

Vous y verrez aussi la réponse  
à mes démarchesauprès du Département de  
la Marine & des Pêcheries au même sujet.  
Je dois vous dire que j'ai eu l'honneur  
de



Chambre des Communes

Ottawa.

190

remercier Sir Wilfrid Laurier, de  
l'entretien à ce sujet et tout laisse à  
croire que le susdit phare ne sera pas  
construit à l'endroit ci-haut mentionné.

J'ai l'honneur de  
me souvenir.

Votre tout dévoué,

Médéric



Ottawa, le 2 août, 1907.

Mon cher Martin,-

En réponse à la vôtre du vingt-neuf de juillet et de la demande que vous avez faite au Député Ministre de la Marine, j'ai à vous annoncer que suivant votre désir la construction du phare en question sera retardée jusqu'au retour de monsieur Brodeur.

Croyez-moi bien comme toujours,

mon cher Martin,

Votre tout dévoué,

*Wilfrid Laurier*

Monsieur l'Échevin Médéric Martin, M.P.,

Montréal, P.Q.

## Agency of Department of Marine and Fisheries,

223, Commissioners Street

Montréal, 2 août, 1907.

Referring to No. \_\_\_\_\_

M. Méderic Martin, M.P.,  
Montréal.

Mon cher Député,

En réponse à votre lettre du 29 juillet dernier, je regrette de constater que vous vous objectez à la construction du phare du Parc Bellerive.

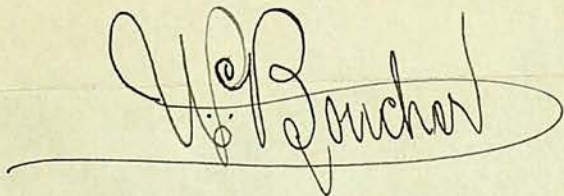
Cette lumière sera construite de manière à ne pas entraver la circulation du Public et serait plutôt un ornement pour le Parc qu'une nuisance pour vos électeurs.

Le chenal étant complété pour l'entrée du Port de Montréal, il faudra nécessairement que ce phare soit bâti pour donner le centre du chenal.

Nous devons commencer ces ouvrages ces jours-ci, mais j'attendrai de vos nouvelles avant de commencer.

Je vous avoue franchement que je ne sais pas où nous pourrions bâtir ce phare ailleurs que dans ce Parc.

Votre dévoué serviteur,



P.S. J'ai fait application au Comité des Parcs et Traverses pour la permission d'ériger le dit phare.

U.P.B.

~~My dear Mother~~  
~~~~~  
Aout 1907  
~~~~~

~~~~~  
2 aout 1907  
~~~~~





REFER TO No. ....

*Ottawa*, 30 juillet 1907.

Cher monsieur Martin,

J'ai reçu votre lettre me demandant de suspendre l'érection du phare que ce département doit construire dans le parc Bellerive à Montréal. A l'heure qu'il est les deux ingénieurs du département, MM. Anderson & Fraser, sont absents, mais à leur retour je saurai où les choses en sont, et vous pouvez compter sur moi, s'il est possible de faire le changement que vous demandez. Dans tous les cas, je vous promets de retarder l'affaire jusqu'au retour de M. Brodeur.

Votre bien dévoué,

Sous-ministre de la Marine et des Pêcheries.

M. R. M. Martin, M. P.

Député de Ste-Marie,

MONTREAL, P. Q.

Agency of Department of Marine and Fisheries,

223, rue des Commissaires

Montréal, 12 juillet, 1907.

Referring to No. \_\_\_\_\_

A Monsieur le Président, M.M. les Membres  
du Comité des Parcs et Traverses,  
En Ville.

Messieurs,

Le draguage pour l'entrée du Port au pied du courant Ste. Marie ayant été complété l'an dernier, le Département de la Marine & des Pêcheries bâtitra, sous peu, deux phares permanents pour permettre aux plus gros navires d'entrer dans le Port la nuit.

L'un de ces phares sera inévitablement situé dans le Parc Bellerive où est actuellement situé le poteau temporaire servant à montrer une lumière rouge de quatrième ordre durant le draguage.

(Inc.) Ci-inclus vous trouverez une élévation d'un de ces phares à quatre étages; celui que nous nous proposons d'établir au Parc Bellerive n'aura que les trois étages supérieurs, c'est-à-dire, environ quarante-deux pieds.

Afin de permettre au public de circuler librement en-dessous nous remplacerons les jambes de forces du premier étage D-E. par des courbes et l'échelle au lieu d'être au centre et nuisible, sera placée sans rampe sur un des montants jusqu'au point E.

Ce phare reposera sur quatre blocs en béton, comme l'indique le détail No. 9 du plan ci-inclus.

## Agency of Department of Marine and Fisheries,

---

---

190

Referring to No. \_\_\_\_\_

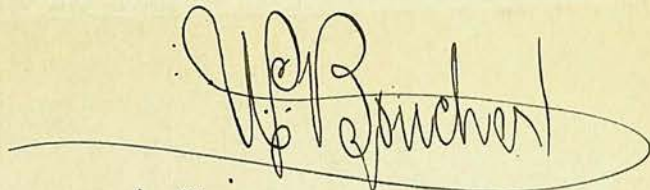
- 2 -

La construction de ce phare formera un ornement et ne sera en aucune façon nuisible au public visitant le Parc.

Comme la construction de ce phare est urgente, j'espère que votre Comité prendra la question en considération le plus tôt possible afin que nous puissions commencer les travaux dans les premiers jours du mois d'août prochain.

Je demeure, Messieurs,

Votre humble serviteur,



**VM44-4-5\_01-076**

2193

FORME 1219½

# RAPPORT

DE LA

Commission des Parcs & Jardins  
demandant un crédit de  
\$1.705 pour la réfection  
de la plateforme du  
Quai Bellier.

Présenté 8 July - 1904

Rapport Financ.

Adopté Same day. 1904

Entré vol. E. C. 1. page 139

et page 326 du vol. 13 des Rapports.

Extrait des procès-verbaux du Conseil de la Cité de Montréal,  
assemblée mensuelle tenue Lundi le 8 juillet 1907.

Soumis et lu le rapport suivant de la Commission des Finances,  
approuvant mais jusqu'au montant de \$200, seulement le rapport suivant  
de la Commission des Parcs et Traverses pour un crédit de \$1205 pour  
réparer la plateforme au Square Bellerive.

LA COMMISSION DES FINANCES  
À l'honneur de faire rapport

que suivant les instructions du Conseil, elle a pris en considération  
le rapport ci-annexé de la Commission des Parcs et Traverses, demandant  
un crédit de \$1205, pour réparer la ~~ma~~ plateforme au Square Bellerive,  
et qu'elle approuve la recommandation qui y est faite, mais jusqu'au  
montant de \$200, seulement, pour réparations urgentes, ladite somme de \$200  
devant être chargée re. taxes de 1908.

Respectueusement soumis.

Chambre de la Commission, (Signé) George W. Sadler.  
Hôtel de Ville, " L.A. Lapointe.  
Montréal, 8th Juillet 1907. " Eugène Guay.  
(certifié) " Jas. Robison.  
(Signé) J. Pelletier,  
C.C. & A.

LA COMMISSION DES PARCS ET TRAVERSES  
à l'honneur de faire rapport.

que la plateforme au Square Bellerive est dans un état dangereux  
et que des réparations sont absolument nécessaires si l'on veut éviter  
des accidents.

Votre Commission recommande en conséquence qu'un crédit de \$1205,  
lui soit voté pour refaire ladite plateforme, à savoir:---

Renouveler le plancher sur une longueur de 500 pieds,	
13000 pieds de madrier de 3" à \$60.00-----	\$780.00
10 quarts de clous de 6" en broche à \$2.50-----	25.00
Main d'oeuvre, 10 semaines deux menuisiers à \$2.50 par jour	300.00
Réparer les abris et garde fou-----	100.00

\$ 1205.00,

Respectueusement soumis.

Chambre de la Commission, (Signé) C. Robillard.  
Hôtel de Ville, " L.A. Lavallée.  
Montréal, 5 juillet 1907. " I. Laviolette.  
" E. Major.

Sur motion de l'échevin Sadler,  
Appuyé par l'échevin L.A. Lapointe.

il est,

RESOLU: - - - - - que le rapport de la Commission des Finances soit reçu  
et adopté.

(Certifié)

*L. O. David*  
Greffier de la Cité.

*Briefcase*

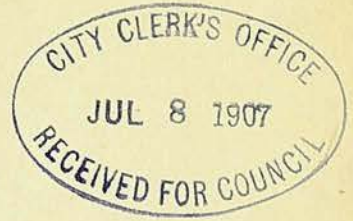
Extract from  
Minutes of Council  
\$200. for improvements  
to flat front of Bellair  
Park

---

8 juillet 1907

---

# CITY OF MONTREAL



The FINANCE Committee

## Respectfully Report

That, as directed by the Council they have considered the annexed report from the Parks and Ferries Committee, asking an appropriation of \$1.205, to repair platform at Bellrive Square, and that they concur to the sum of \$200, only for urgent repairs, in the recommendation therein made. *the necessary amount to be taken from 1903 taxes*  
Respectfully submitted.

Committee Room,

City Hall,

Montreal, 8th July 1907.

*George W. Adams*

*L. G. Lapointe*

*Wm. McQuay*

*Jack Robinson*

I hereby certify that there are sufficient available funds to cover the *apps* herein specified.  
Viz. *\$200.00*

*Director*  
C. C & A.



# CITÉ DE MONTRÉAL

*La Commission* des Parcs et Traverses

*a l'honneur de faire rapport*

Que la plateforme su Square Bellerive est dans un état dangereux et que des réparations sont absolument nécessaires si l'on veut éviter des accidents.

Votre Commission recommande en conséquence qu'un crédit de \$1,205 lui soit voté pour refaire ladite plateforme, à savoir:

Renouveler le plancher sur une longueur de 500 pieds,	
13000 pieds de madrier de 3" à \$60.00	-----\$780.00
10 quarts de clous de 6" en broche à \$2.50	-----25.00
Main d'oeuvre, 10 semaines deux menuisiers à 2.50 par jour	300.00
Réparer les abris et garde fou	-----100,00
	-----
Total.....	-----\$1.205.

Respectueusement soumis.

Chambre de la Commission  
Hôtel de Ville,  
Montréal 5 Juillet 1907.

*Robillard  
Lamontagne  
Lamontagne  
Mayer*



*Hôtel de Ville*  
*Montréal*

4 juillet, 1907.

M. le President et M.M. les Membres  
de la Commission des Parcs et Traverses .

Messieurs :-

J'ai l'honneur de vous faire rapport que la plate-  
forme au sud du Parc Bellerive , Quartier Ste. Marie , est dans un  
état dangereux et que des réparations sont absolument nécessaires , il  
faudrait renouveler ~~quelques~~ quelques supports , solives et une parti  
du plancher .

Respectueusement soumis .

L'INSPECTEUR DES BATIMENTS,

*Alcide Charrier*

CANADIAN PACIFIC RAILWAY COMPANY

1854  
Parks & Traverses,  
Chapp. & Doss. Div.

OFFICE OF THE CHIEF ENGINEER.

W. F. TYE,  
CHIEF ENGINEER

D

MONTREAL

May 6th, 1905.

F. P. GUTELIUS,  
ENGINEER MAINTENANCE OF WAY.

967

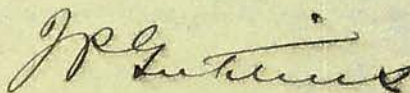
IN YOUR REPLY REFER TO FILE NO. \_\_\_\_\_

J. Crepeau, Esq.,  
Secretary, Parks Committee,  
City Clerk's Office,  
Montreal.

Dear Sir,-

Your letter May 4th has been referred to Mr. Jas. Osborne,  
General Superintendent, who will give the matter of fence along  
Bellevue Park proper attention.

Yours truly,



Engineer Maintenance of Way.

1854  
Repts of Engineer  
C. P. Ry. & erection  
of a fence along  
Dellerie Park

6 May 1903

*Deliberate*

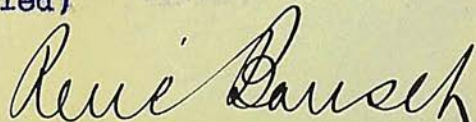
## EXTRACT

Finance Committee

*from the minutes of a meeting of the**Held on* 25th May 1905 *190*

Resolved--To grant a sum of \$150 to the Parks & Ferries Committee for the construction of a shelter at Bellerive Square, and to give instructions to this Committee to prosecute the persons who removed beams, and other material from said Square.

(Certified)



Asst. City Clerk.



Finance Committee

25th May 1905

1888  
Extract from minutes  
Finance Com. voting  
\$100. for pavilion  
Bellevue Park &  
ordering prosecution of  
persons who removed  
beams from old shelter

25 May 1905

Received--To grant a sum of \$100 to the

Parks & Feries Committee for the construction of

a shelter at Bellevue Square, and to give ins-

tructions to this Committee to prosecute the

persons who removed beams, and other material from

said Square.

(Certified)

Asst. City Clerk.

Prof. art  
de la Pot. de  
conf. art. ma  
ent de mat de  
com la sur  
font ja que  
jo su la be  
dan. ex. com  
pas celu.  
voh

1893.

PARC BELLERIVE

Echange de terrain entre la Ville de Montréal  
et le Canadian Pacific Railway.

Cession, par la Ville de Montréal, du terrain compris  
entre les rues Craig, Notre-Dame, Berri et Lacroix  
à la Cie du Canadian Pacific Railway pour la construc-  
de la Gare Viger.

En retour, cession par la Cie Du Canadian Pacific  
de divers terrains, entr'autres le Parc Belle rive.

Voir le dossier:

927

Finances, Commission

Rapports.

\*\*\*\*\*  
AU PRESIDENT, ET MEMBRES DU COMITE DE L'AQUEDUC.  
\*\*\*\*\*

Messieurs,

En reponse à votre Comité au sujet d'une requête des citoyens qui demeurent dans les environs du Parc Bellerive et qui demandent que la fontaine du Parc soit changée par une autre de plus grandes dimensions, je dois vous dire, que nous avons à l'heure qu'il est dans notre chantier, la fontaine qui a été enlevée, l'année dernière, de la Place Dalhousie et qui est plus grande que celle du Parc Bellerive. Elle est aussi en parfait ordre.

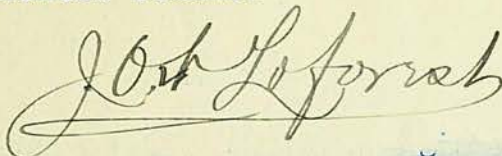
Voici les dimensions des deux fontaines:-

Parc Bellerive.      Base 8' 0" de diametre.  
                          Hauteur 8 pieds.

Place Dalhousie.    Base 8' 10" de diamètre.  
                          Hauteur 13 pieds.

Le coût du remplacement de la fontaine en question sera d'environ \$60.00.

Respectueusement soumis:



Surintendant intérimaire de l'Aqueduc.

Montreal, 14 Juin 1895.



<sup>5</sup> ~~F~~ Supp. repack  
re. Larzer fountain  
asked for in  
Bellerive Park.  
15/5/95

Respectueusement soumise;

*John J. [unclear]*

Surintendant Intercommunal de l'Adm. que.

\*\*\*\*\*  
TO THE CHAIRMAN, AND MEMBERS OF THE WATER COMMITTEE.  
\*\*\*\*\*

Gentlemen,

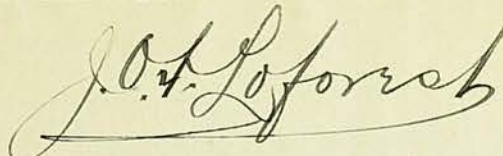
In answer to your Committee regarding a petition from the residents around Bellerive Park asking that the fountain now in the Park be changed for a large one. I must say that we have now in our yard the fountain that was taken out last year from Dalhousie Square and which is larger than the one of Bellerive Park. It is also in perfect order. The following are the dimensions of the two fountains:-

Bellerive Park.      Base 8' 0" in diameter.  
                                 Height 8 feet.

Dalhousie Square.      Base 8' 10" in diameter.  
                                 Height 13" feet.

The cost of replacing the one fountain by the other will be about \$60.00.

Respectfully submitted:



Acting superintendent M.W.W.

Montreal, June 14th.1895.

8774

Voirie  
Correspondance.

Subject

Belle Rive Park,

City Surveyor's Office,  
Montreal

Sept. 27th. 1893.

189

To the Chairman & Members,

Road Committee,

Gentlemen /

I beg to report that the Expenditure on Belle Rive Square, from 1884 to 1893 is as follows:-- Building promenade on the River front; benches, walks kiosks etc. amounts to \$6460,73,--adding the work done by the Water Works Department, laying pipes and erecting fountain amounting to \$477,00, forms a grand total of \$7,887,73.

Yours truly,

*Georges H. Renaud*

City Surveyor.

Enclos.

Re Belle-rive Square.

1423

Office of the



Superintendent of Water Works,



Montreal, Sept 15th 1893 189

87/44

P.W. St George, Esq

City Surveyor,

City Hall

Dear Sir,

The following statement gives cost of work done, laying pipes to fountain, erecting fountain etc at Belle-rive Square, Notre Dame Street:

300 ft of 6 in drain pipe at 30c	\$90.
300 ft of excavation at 15c per foot	45.
3 Barrells of Cement \$3.00	9.
200 feet of 5/8 lead pipe 12c per foot	24.
4 5/8 cocks \$1.00 each	4.
1 Drinking fountain	30.
1 spray fountain	50.
Masonry for fountain	50.
Sodding mound around fountain	25.
Taps for watering grass	75.
Repairs to pipe since first erected	75.
	-----
	\$477.00

Yours truly,

*M. Davis*

Superintendent M.W.W.

7887-73

Subject Belle-Rive Square

Percival W. St. George, Surveyor.  
F. B. Lalonde, Deputy "  
Alfred Brittain, Asst "

City Surveyor's Office,

Montreal 15<sup>th</sup> Sept. 1893



P. W. St. George Esq.  
City-Surveyor

Dear Sir,

Please find enclosed an approximate statement of expenditure made by the Road Dept. on Belle-Rive Sq. from 1884 to 1893 - total

I have been unable to get at the exact amount, but I believe that the figures are about as close as could possibly be done under the circumstances.

Respectfully Yours

H. Davis  
Ct. R. S.

# Belle-Rive Square

Approximate Statement of Expenditure made by  
Roads Dept. on Belle-Rive Park from 1884 to date

Materials, Benches, Walks  
Kiosks, Labor etc as per  
Statement from East Div. of Road  
from 1884 - to date - annexed

646073

Flowers -	480
Beddings	70
Hose & Tools	100
Replanting trees	100
Scraping - abt. 100 loads @ 2¢.	200
as per statement fr. Mr. Pinoteau	

950

Montreal 15<sup>th</sup> Sept 1893

*[Signature]*  
Chais  
out R. L.

To P. N. George Esq.  
City Surveyor

Montreal,

Sept 13 1893

Statement of Cost of  
Belle River Square Appropriation, Dr.

De Lorimier

vs

J. Guinot

Detail of Material

49 pc saw floor surface 11 1/2 ft	12	141 17
144 Cedar posts 12" x 14 1/2" 10		146 40
500 ft 1" T & G Pine	30/100	15 00
400 post 4 ft L x 5 1/2" = 400 ft	20/100	8 00
18.160 ft 3" deals	35/100	635 60
1000 ft 1" Pine rough	20/100	20 00
30 ft 1" C. & E railing	10	3 00
28 Benches wood	7 1/2	202 44
50 Wood " N. out	3/100	150 00
13 " " actually on by "		39 00
16 " Signs	1/100	16 00
488 ft Lbs Manure Camu	20	97 60
65 Tons gravel	2/100	130 00
400 ft 3/4" R hose & Coup		64 00
8 Lawn mowers	12/100	96 00
1 Doz Rakes		6 00
2 " Tronels	2/100	4 00
1 " Gardener Line	1/100	1 50
45 Trees planted	3/100	525 00
1 Gully with wood box		10 00
4 Kegs Spikes 400 lb		12 00
1 " 3" Nails		3 00
150 lb Grey paint pipe	10	15 00
200 " B Green	15	30 00
1 Large Rest		125 00
1 Small "		100 00
1 Gardener Kiosk		40 00
Forward		2368 66

1700

Appropriation, Dr.

De Lorimier

B. Forward

236866

1884

Time

"	280 1/2 days	Laborer	1/00	280 50	
"	125 3/4	"	1/35	153 44	
"	21	Carpenter	1/50	31 50	
"	152	Carter	2/00	304 00	
"	39	"	2/25	87 45	854 19
1885					
"	14 Weeks	Watchman	7/00	98 00	
"	56 days	Laborer	1/00	56 00	
"	11	Painter	1/50	16 50	
"	121 1/2	Carpenter	1/45	212 63	
"	58	Carter	2/00	116 00	499 13
1886					
"	18 Weeks	Watchman	7/00	126 00	
"	54 days	Laborer	1/00	54 00	
"	9 1/2	Painter	1/50	14 75	
"	30	Carpenter	1/45	52 50	
"	3	Carter	2/00	6 00	255 45
1887	39 Weeks	Watchman	7/00	312 00	
1888	39	"	"	312 00	
1889	39	"	"	312 00	
1890	52	"	"	416 00	
1891	52	"	"	416 00	
1892	52	"	"	416 00	
1893	34	"	"	296 00	
					6460 45



11th August, 1893

874  
L. O. David Esq.,

City Clerk,

Montreal.



My dear Sir,

In accordance with the terms of the agreement passed between the City of Montreal and the North Shore Railway Company, September 19th 1883, relating to a lease of the Belle Rive Property to the City for Park purposes, and providing among other things that:-

"The City shall have the absolute use of the said property  
"for the said period of Ten (10) years and shall continue to  
"hold and enjoy the same after the said period of ten (10)  
"years, subject however, to the right of the said North Shore  
"Railway Company, or of any Company controlling that line of  
"Railway, to take possession of the same at any time after a  
"notice of twelve months given in writing, to that effect, to  
"the City."

I now desire to say on behalf of the Canadian Pacific Company, controlling the North Shore Railway, that the property in question will be required for the purposes of the Company upon the expiration of the term of the lease.

Yours very truly,

Vice President.

VOIRIE

CORRESPONDANCE

~~Belle Prairie Property~~  
That they propose  
to resume possession  
of Bellerive  
Park Property.

Pres. to Council - 18 aug 1893  
Ref.

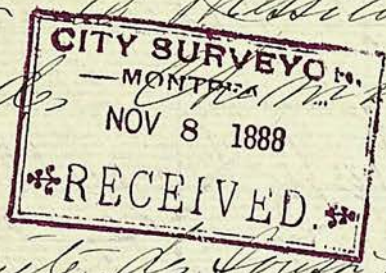
---

VOIRIE

CORRESPONDANCE

239 de 1888  
Voire  
Requêtes & lettres

Monsieur le Président et Messieurs les  
Membres du Comité des Chemins de fer.



La humble requête des soussignés ex-  
pose humblement :

Que le Port des Cochers de place sur  
le Cours Belle-Rive, à l'extrémité Est  
de la rue Notre-Dame, a pris dans ces  
dernières années une importance considérable;

Que par la proximité de la traversée de  
Longueuil, du Pacifique et des Manufactures  
il est d'une grande utilité publique;

Que, jus qu'à ce jour, ce Port a été privé  
d'un kiosque pour mettre les Cochers  
à l'abri de l'intempérie des saisons;

C'est pour quoi les soussignés vous prient  
humblement d'accorder aux Cochers du  
Cours Belle-Rive la même faveur  
qui a été accordée à d'autres Ports  
de Cochers de place;

Et ils ne cessent de prier.

J. P. Lavallée Secrétaire

J. J. Thibault  
J. B. Robert  
J. J. Desrosiers  
J. W. Edward  
J. B. Martineau

George Desjardins  
H. B. Gregoire (Espevier)

Auguste Tremblay  
Raffaëlle

J. F. Wilmontault

Lacoste & Co

J. Barrière

A. Moore

Moëpie & Collette

Louis Lassonde

D. Larivière

L. N. Paré

Jas. O'Brien

J. E. Perras

J. Déclaire

Joseph St-Martin (Bourgeois)

Denis Demers, Marchand.

Mrs. Cauttan Marchand

J. E. Caran 715 N.D.

Charles Henri Hitz

Leon Julien, Marchand de Chasse

Alexis Toupin Hotelier

J. G. Davie

Jules Rivet

Dr. A. Marien.

A. Tangué

H. Wolin

Delphis Lepine Rue

L. A. Desrosiers

J. W. Robinson

A. Lacombe

D. Roy

J. Garneau

Amable Laperance

J. L. Gougeon

Orsine Champagne

M<sup>rs</sup> M<sup>rs</sup> L. Lacombe

A. Bernard

Henry Gauthier

J. Dupresne

J. Deslauriers

Joseph Laporte

Requete  
des Citoyens  
demandant  
un Voyage  
au  
Carri Bell-Porte

---

Road

Par le Président et les Messieurs  
les Membres du Comité des Chemins ;

L'humble requête des souscripteurs expose  
le humblement :

Ils sont Coches déplacés  
licenciés et qu'ils occupent le Poste  
du Carrié Belle-Rivière, à l'extrémité de  
la Rue Notre-Dame Est ;

Ils souffrent de grands besoins, ils  
sont encore privés d'un trousser pour les  
quatre à l'abri des mauvais temps ;

Ils en maintes circonstances ils ont eu  
beaucoup à souffrir de ce manque d'abri,  
et qu'ils ont eu à déserter leur Poste, dans  
un temps où le public a le plus besoin  
de leurs services.

C'est pour quoi ils vous prient de leur  
accorder cette faveur au plus tôt.  
Et ils se contentent de prier.

Octave Leduc  
Geor Major  
Joseph Munroe Père  
Louis Munroe  
Joseph Munroe fil  
Orta ~~Guy~~  
Adelard Morin  
J. Baptiste Lacoste  
G. Longpré  
D. Delorme  
Louis Munroe  
Charles Leriche  
W. Morette  
Olivier Lemire  
Arthur Laflamme  
Alfred Lurigon

20 avril 1888

A

Mor Le Président du Comité des  
Chemins de la Cité de Montréal

Monsieur

Le Corps de Musique  
"Union Musicale" de la Cité de Montréal  
ose vous demander humblement de  
vouloir bien lui accorder le même  
privilege que celui donné aux Bandes  
de la Cité et de l'Harmonie, savoir de  
jouer et faire de la musique dans le  
"Carré Bellerive", en la Cité de Montréal,  
durant la présente Saison 1888

Et le susdit Corps de Musique  
ne cessera de prier

Montréal 20 Avril 1888



Francis Crépeau.  
Président  
112 St-J



Nous soussignes, tous citoyens résidant  
dans les environs du Carré "Bellevue"  
en la Cité de Montréal, après avoir  
pris communication de la Requête  
du Corps de Musique "Union Musicale"  
demandant au Comité de Chemins de  
la Cité de Montréal, de vouloir bien lui  
accorder le privilège de jouer & faire  
de la musique dans le dit Carré, approu-  
vons hautement cette demande & nous  
la recommandons tout spécialement  
à l'attention du dit Comité, comme  
devant être bénéficiaire, agréable au  
quartier ou se trouve le dit Carré.

Montréal 20 Avril 1888

L. A. Demers. M.D.

Henry Gauthier  
Hila Gauthier M.D.

Et Eschurin -

Joseph S<sup>r</sup> Martin

J. R. Beaulieu

Louis Bellon

Alphonse Dulud

Victor Pailloy

Jules Riut jr.

Maphand

Jefle Renaud

E. Major

O. Champagne

Louis St. Martin

Nichola Jurevici

Jap Giguère

Arlette Parent  
Adelard Lapierre  
Amable Lapereance  
Marcel Dupré  
A. St. Germain  
A. Lanouette  
Raier Lamoureux  
J. St. Lamine  
Louis Chuvpuy  
H. Sicotte  
Louis Lassonde  
Theophilus Young  
Joseph C. C. C.  
Alfred Picard

Jos. Paupart  
Louis Martens  
A. St. Martin  
Adolphe Plante  
Maxime Plante  
Joseph Lafance  
A. D. D.

B. D. D.  
Leon Julien  
E. P. Saloirin  
Joseph Bernier  
Alexandre Moore  
D. D. D.

L. B. Grignon's Officer

Auguste Beaumont

Filipe Barriero

Ed. Mouton Pharmacien

James O'Brien

Urgel Lafontaine

J. Alvin Sanguinet

Carrollas Dupont

Henri Dupré

Isidor Langue

Isaac Desperance

Joseph Garrajin

Commodore Lapointe

J. C. Langue

Nathaniel Allaire

Alfred Heupie

Joseph Langlois

J. M. Mouton

Joseph Duroy

Leopold Champagne

Charles Huby

J. B. Carair 715 D. Dame St

Ranger & Cauteau

George Desjardins 691 Notre Dame

Samuel Marsan 681 Notre Dame

L. N. Parré

D. La Rivière 643 Notre Dame

Messier & Collette 648 " "

61

Union Musicale Band  
for permission to  
give Open Air Concerts  
in Belleisle Park

25 April 1888

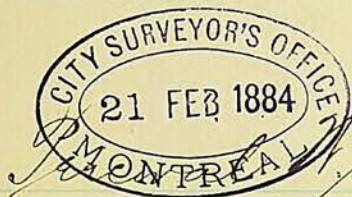
E. Duport  
J. H. Duponts  
Alfred Renaud

36 de 1884  
Voirie  
Requêtes et lettres.

North Shore Railway.

Quebec 9<sup>th</sup> Feby. 1884.

SUPERINTENDENTS OFFICE.



St George Esq  
Office of City Surveyors  
Montreal

Dear Sir:

In answer to your favor of the 6<sup>th</sup> inst  
regarding the Belle Rive property; I beg to say,  
that the buildings referred to will be all cleared  
away before the 1<sup>st</sup> May next, the parties have  
been engaged to start in the course of a  
few days, to begin & demolish the larger build-  
ings, & take away the debris from the ground.  
Hoping this will be satisfactory.

Yours truly  
W. Davis  
Supr.

36

A. Davis  
North Shore Ry. Co.  
on dangerous buildings  
"Belle Rivé" property  
Feb 26<sup>th</sup>/1884

22 de 1884  
Voirie, Requetes et lettres

Monday 24 Nov 1883.

Law Department.  
Montreal.



To

To the Chairman  
& Members of the  
Road Committee

Gentlemen,

In answer to a resolution dated the 21<sup>st</sup> instant, asking my opinion as to the right of your Committee to demolish the buildings and chimneys erected on the BelleRue property and which are now in a dangerous condition, I beg to state that by deed of agreement dated 19<sup>th</sup> September 1883 between the City of Montreal and the North Shore Railway Company as regards the use and occupation of said property, the City has the right to make to or upon

upon the same all changes or alterations  
which will be considered necessary to  
convert the said property into a public  
park, and shall give up possession of  
the same free from all claims what-  
soever and in the state and condition  
in which the same shall then be found."

In view of such provisions I am of  
opinion that the City is empowered  
to cause the said buildings and chimneys  
to be demolished or repaired as the  
case may be.

I have the honor to be,

Gentlemen,

Your most obedient and humble Servant,

Povier Prov  
City Clerk





Bureau de l'Inspecteur des Bâtimens

HOTEL-DE-VILLE,

Montréal, le 15<sup>th</sup> 1883

A

Michel Laurent Ecuyer

Président du Comité des Chemins

Monsieur

Je suis informé que la propriété Belle-rive appartenant à la Compagnie du Chemin de fer appelée le "Grand Trou" est actuellement en possession de votre Département. En conséquence je dois vous informer que le clotus faisant face à la Rue Notre-Dame Est, est dans un état tel que j'ai eu devoir en faire tomber une partie, que deux batisses en ruine qui se trouvent sur la propriété doivent être démolies de suite afin d'éviter tout accident qui pourrait s'en suivre; aussi une cheminée faisant partie du pignon est de la batisse principale doit aussi être démolie, les têtes des autres cheminées demandent à être réparées.

Ces diverses réparations sont urgentes en ce que cette propriété est devenu un parc public.

Le tout,

humblement soumis

P. Lacroix

Inspecteur des Bâtimens

Building Inspector  
on dangerous condition  
of Buildings, chimney &c  
on Belle Rive property  
Nov 21. 1883

643

REPORT

FROM THE

Finance Committee.  
on the offer of  
Messrs. Dickson  
and Senecal to  
cede the Bellerive  
property for a  
public park

Presented 28<sup>th</sup> May 1883

rest—

Adopted 27<sup>th</sup> June 1883

Entered vol 54  
pages 237, 238, 243

# To the City of Montreal

The Finance Committee

Respectfully Report,

That on the 8<sup>th</sup> May instant, the accompanying letter was received from Mr Hickson, General Manager of the Grand Trunk Railway Company by which it will be seen that that gentleman kindly offers his services to secure for the city the use of the Bellerive property in the St Mary's Ward for a public Park on certain conditions specified in the annexed letter of Mr L. A. Senecal.

These conditions are as follows:

(1) That the property shall be handed over to the city to be used as a park or recreation ground for a period of ten years.

(2) That the Company shall have the right at any time after the expiration of five years, to take possession again of the property if it should be required for Railway purposes.

(3) That if it should not be so required the city to have the absolute use of the property for the aforesaid period of ten years and to continue to hold and enjoy the same after that period, subject however to twelve months' notice from the North shore railway Company, or any company controlling that line of Railway. (4) That on receiving notice

notice in terms of this understanding,  
the city will give up possession of the property  
free from all claims whatsoever.

(5) That during the period the city has  
control of the property, the North Shore Company  
shall be exempt from taxes or any charge  
whatever for improvements that may be  
made thereon, and that no charge for any  
such improvements will be made against  
the North Shore Company on the property  
being handed back to them "

After due consideration your Committee  
are of opinion that the very liberal offer of  
Messrs Hickson and General should be  
gratefully accepted by the Corporation and  
they recommend accordingly.

The whole nevertheless respectfully  
submitted.

Committee Room  
City Hall  
Montreal, 17<sup>th</sup> May 1883

J. Rossier  
M. Aumont  
J. Hammett  
J. M. Tanell

Grand Trunk Railway of Canada.

General Managers Office.

Encl.

Montreal May 8<sup>th</sup> 1883.

My dear Sir,

It was mentioned to me some time ago that the Citizens of the east-end desired, if it could be arranged, to get the use of the Belle Rive property for a Park or Recreation ground. I have made some enquiry into the subject, and I enclose <sup>here</sup> <sup>copy of</sup> with for the information of the Council, a communication from the President of the North Shore Railway on the subject.

If the terms upon which I understand the Council indicates the use of the property by the City can be secured are satisfactory to the Council, I will do all in my power to have the arrangement carried out as <sup>possible</sup> speedily as

Wm. Blackmer Esq.  
City Clerk  
Montreal.

Yours very truly,  
J. H. Gibson  
General Manager

CM

Montreal, May 8<sup>th</sup> 1883.

Dear Sir,

On behalf of the North Shore Railway Company I will agree to hand over to the City to be used as a Park, or Recreation Ground, that piece of land in the East end now owned by the North Shore Company, known as the Belrive property (No 1593 on the Cadastral plan of the City) for a period of ten years, on the following understanding, viz:

That the Company shall have the right at any time after the expiration of five years, to take possession again of the property if it should be required for Railway purposes. That if it should

not be so required the City to have the absolute use of the property for the aforesaid period of ten years and to continue to hold and enjoy the same after that period, subject however to twelve months notice from the North Shore Railway Company, or any Company controlling that line of Railway. That on receiving notice in terms of this understanding, the City will give up possession of the property free from all claims whatsoever.

That during the period the City has control of the property, the North Shore Company shall be exempt from taxes or any charge whatever for improvements that may be made thereon, and that no charge for any such improvements will be made against the North Shore Company on the property



being handed back to them.

I shall be prepared on behalf of this Company to execute a memorandum or notarial deed to this effect, at any time you may desire me to do so.

(signed)  
Yours truly  
L. A. Senechal  
President  
North Shore Company.

Jos. Hickson Esq  
General Manager,  
Grand Trunk Railway  
Montreal.

**VM44-4-5\_01-122**

**VM44-4-5\_01-123**